

Thônex

Procès-verbal Séance du 10 mai 2011

Sont présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Claude Détruche Philippe Decrey	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Anne-Marie Jaquet	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Fidelina Gomes Dias Aguigah	Rosa Lopes Beer Jacqueline Tomasini Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Ali Agraniou Andrew Arpidone Enrico Castelli Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Nouredine Ferka Zazou Michel Frossard Patrick A. Gautier	Marc Junet Marc Kilcher Stephen Knörr Guy Loutan Claude Marcet Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark

Excusés :

Madame	Christine Schwarz
Monsieur	Jorge Vieitez

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2011.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétition
Déposée par M. P.-A. Reichenbach intitulée : « *Sécuriser la route de Sous-Moulin* ». Discussion. Vote. (RM-11-01).
6. Crédits budgétaires supplémentaires 2010. Discussion. Vote. (DA-11-03).
7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2010. Discussion. Vote. (DA-11-04).
8. Comptes 2010 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-11-05).
9. Bouclage des crédits d'investissements. Discussion. Vote. (RA-11-01), (DA-11-06), (DA-11-07), (DA-11-08).
10. Demande d'un crédit de CHF 365'000,- en vue de l'agrandissement du columbarium du cimetière de Thônex. Discussion. Vote. (DA-11-09).
11. Demande d'un crédit de CHF 310'000,- en vue de la rénovation des locaux sanitaires au sous-sol et du remplacement des parois coulissantes mécaniques de la salle des fêtes. Discussion. Vote. (DA-11-10).



12. Demande d'un crédit de CHF 120'000,- en vue de la réalisation d'une déchetterie enterrée dans le quartier chemin Etienne-Chennaz. Discussion. Vote. (DA-11-11).
13. Projets de délibération.
14. Projet de résolution déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin et Anne-Marie Jaquet, Présidente et vice-présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, concernant le fonctionnement du Comité des fêtes. Discussion. Vote. (RM-11-02).
15. Propositions du Conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2011

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2011 est approuvé par 19 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité.

*

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Jaquet, Présidente, fait part des informations suivantes aux Conseillers municipaux :

- 2.1. Je vous informe qu'en février le Conseil administratif et moi-même avons reçu un courrier de CAFGEST SA qui gère le Blues Bar se plaignant de la tente fumoir installée devant l'auberge communale.

Cette société a reçu une lettre de M. Uehlinger, Maire et de moi-même à ce sujet, et, depuis, ce problème a été réglé.
- 2.2. Je vous fais part du récent décès Rudy Jaussi ancien Conseiller municipal, entré le 16 novembre 1993 en remplacement de M. Luc Pouilly (législature 1991-1995).
- 2.3. Je tiens à féliciter MM. Uehlinger, Détruche, Saudan, Roth et Zeder qui ont permis à la commune de Thônex de remporter la course des municipalités du coteau de Bernex. Ils ont devancé les communes de Perly-Certoux et de Bernex.
- 2.4. A 23h. nous passerons au point 15 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Pascal Uehlinger, Maire

3.1.1 Communaux d'Ambilly

La Commune est dans l'attente d'une communication du Conseil d'Etat concernant notre opposition auprès du Grand-Conseil. Cette prise de position n'étant pas encore publiée dans la FAO nous ferons recours en temps voulu auprès du Tribunal administratif.

Entre temps, les discussions entre l'Etat et la Commune ont été pratiquement nulles, mais nous avons pu faire le point avec la personne responsable du planificateur financier, M. Joly, qui malheureusement a quitté la société TECHDATA mais qui est d'accord de terminer ce mandat.

Une seule problématique : les connaissances de M. Joly ont été portées à une personne travaillant à l'office du logement et malheureusement cette dernière a quitté son travail au 30 avril. Nous allons certainement rencontrer quelques petits soucis. Le Conseil administratif est prêt à donner un mandat à M. Joly.

3.1.2 Potagers urbains

Un nouveau rendez-vous est fixé au samedi 25 juin pour discuter du processus et espérer remettre les parcelles aux personnes intéressées.

3.1.3 « Robin des Watts »

Cette opération a été menée dans les écoles Adrien-Jeandin et de Pont-Bochet. Elle a rencontré un franc succès. Forte de ce constat cette opération sera reconduite dans les quatre écoles de la commune.

3.1.4 Projet d'urbanisation des terrains appartenant à la COOP au chemin de Mapraz

La COOP a déposé un projet mélangeant logements, commerces et certaines activités sportives découlant du CSSM. En raison d'un risque potentiel d'inondation, M. Mark Muller a refusé la demande de renseignement déposée par la COOP.

3.1.5 Commission des Finances

Une séance a été agendée au 24 mai afin de recevoir la société « DPO EVENEMENTS », ceci suite à la décision prise lors de la dernière commission de la Culture.



3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1 Pose d'une antenne de téléphonie mobile à la route d'Ambilly

Beaucoup de communiens voisins de ce projet ainsi que le Conseil administratif ont fait opposition et l'opérateur concerné nous a annoncé aujourd'hui qu'il renonçait à la pose de cette antenne. L'autorisation de construire devient caduque.

3.2.2 Sports

Le Volley-ball Chênois a terminé vice-champion Suisse, ce qui est une belle performance.

Par ailleurs, la pétanque de Thônex a obtenu sa promotion en ligue nationale « A ». Bravo à ces deux clubs.

3.2.3 CSSM

Du 27 au 29 septembre 2011 se tiendra la Dolly-cup, compétition nationale de curling, il s'agit de la 54^{ème} édition et c'est la première fois qu'elle aura lieu en dehors de la patinoire des Vernets. Nous vous invitons tous à faire connaissance avec un sport qui pourrait prendre racine au CSSM.

Le 18 mai aura lieu la remise du mérite sportif, nous vous invitons à 20h. pour honorer les sportifs lauréats.

Le bureau du CSSM a été sollicité plusieurs fois ces derniers mois par des clubs qui se trouvent dans des situations financières difficiles, notamment en engageant de nombreux juniors. Lors de la prochaine législature il sera important de se pencher sur ce problème et de réfléchir aux subventions versées par rapport à la formation de ces juniors.

3.2.4 Tri du papier

La Commune a conclu un contrat avec une société privée pour la récupération du papier. Ce contrat donne lieu, selon le marché, à des rémunérations sur la tonne de papier collectée. Pour information dès le 1^{er} avril le prix a passé à CHF 85,-, auparavant il était de CHF 65,-.

3.2.5 Sécurité

Les communes des Trois-Chêne sont en train de parapher une convention pour lier les trois services des APM. Il s'agit d'une première pierre à un édifice qui j'espère sera peut-être par la suite plus important. C'est une convention qui va traiter les interventions des Corps respectifs dans les communes amies et voisines. Cela veut dire que, dans la situation actuelle, il y a encore des difficultés pour intervenir sur les lignes frontières avec les communes partenaires. Les responsables des postes actuels sont en train de mettre en place la possibilité d'intervenir sur la commune voisine.



Il a été désagréable, ces derniers mois, d'avoir des actes de vandalisme et autres dans différents quartiers. Dans un premier temps, le secteur Jeandin-Olivet-Apollo a été la cible de multiples cambriolages en mars et avril. Nous avons entrepris certaines mesures dont l'organisation d'une séance d'information publique. Celle-ci a été donnée par notre chef de poste en collaboration avec la police cantonale et nous avons expliqué les mesures à prendre.

J'aimerais également donner une brève explication des derniers événements relativement graves survenus dans le quartier du Curé-Desclouds. Là, nous avons assisté à une montée en puissance allant jusqu'à des voitures incendiées ou encore des dégâts importants dus à des batailles entre certains ados notamment.

Nous avons, dans un premier temps, bien entendu, organisé des réunions entre la police cantonale, les APM, les gardes-frontière. Nous avons également insisté sur la collaboration avec nos amis français. Nous allons mettre sur pied une réunion tout prochainement avec les forces suisses et françaises pour trouver les dispositions à prendre.

Le Conseil administratif a écrit au Département et justice et police pour que des mesures immédiates soient prises au niveau de la police cantonale dans ce secteur. Au niveau du Conseil administratif, nous avons étendu les prestations de notre mandataire privé durant les heures pendant la nuit afin d'avoir une présence accrue dans ce quartier.

Il est vrai qu'après les 2 ou 3 weekends relativement désastreux, la situation s'est quand même améliorée ces derniers jours avec toujours, malgré tout, des dommages à la propriété et certains dégâts. Il y a dans ce quartier de nombreuses entrées qui ne sont pas protégées. Il n'y a pas de porte fermée. N'importe qui peut entrer et descendre dans les sous-sols. Je pense qu'au niveau des habitants il y a une demande à faire vis-à-vis des régisseurs et propriétaires pour que ces entrées soient codées et fermées. Cela, pourrait être une des premières mesures. Il en est de même pour les garages et les boxes qui restent ouverts.

Les témoins de ces actes de violence doivent absolument porter plainte à la police car c'est en intervenant souvent que nous pourrions prétendre trouver une solution à ces problèmes.

3.2.6 Fermeture de la douane de Fossard

C'est une communication qui concerne l'entrée des véhicules à Fossard. Rassurez-vous, ce n'est pas ce que certains avaient préconisé, lors des élections soit la fermeture de la douane de Fossard de 22h à 6h du matin, le Conseil administratif a reçu, de la part des services de l'Etat, une information disant que cette douane doit être fermée 24h, soit en totalité pendant 6 mois.



3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1 Bibliobus

Les statistiques 2010 indiquent qu'il y a eu 3.626 prêts pour les adultes et 2.290 pour les enfants. La fréquentation adultes et enfants représente à peu près 554 personnes. Le bibliobus a été, en 2010, 41 fois sur la place de Graveson.

3.3.2 Séisme au Japon

Le Conseil administratif a alloué une somme de CHF 10'000.- au Consulat du Japon à destination de la Croix rouge japonaise.

3.3.3 Ligne 31

Les TPG nous ont informé qu'il y avait une amélioration des fréquences pendant les heures de pointe. Au lieu de toutes les 20 minutes, cela sera tous les quarts d'heure. La commune de Thônex va poursuivre une nouvelle campagne concernant les nouveaux abonnements. Celle-ci aura lieu en juin jusqu'au 8 juillet.

3.3.4 La collecte de sang

Cette collecte se déroulera le mercredi 25 mai à la Salle des fêtes de Thônex.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents de commission afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1. Mme Fidelina Gomes Dias Aquigah, vice-présidente en remplacement de Mme Christine Schwarz, Présidente de la commission Sociale, séance du 1^{er} mars 2011 :

La séance de commission Sociale a eu lieu le 1^{er} mars en présence de M. Decrey, Conseiller administratif, Mme Queiroga et M. Fatmi travailleurs sociaux hors murs, Mme Beria, responsable du CASS ainsi que Mlle Hagger, secrétaire du service social communal

Le point 1 de l'ordre du jour était l'audition de Mme Queiroga et M. Fatmi travailleurs sociaux hors murs.

Mme Queiroga nous présente un rapport oral de leurs activités principales sur les Trois Chêne, axées principalement sur le travail de rue, l'accompagnement individuel et les petits jobs.

Il en ressort que le travail de rue est indispensable, que l'accompagnement individuel est primordial pour essayer de comprendre ce qui arrive aux jeunes. Il est souligné également l'importance des petits jobs qui permettent d'observer si les jeunes arrivent à conserver une place de travail.



Le point 2 a été l'audition de Mme Beria, responsable du CASS des Trois Chêne. Mme Beria nous lit le rapport d'activité du CASS. Le nombre de demandes a considérablement augmenté en 2010. La moyenne des cas est de 7% pour le canton et 7,2% pour les Trois Chêne.

Le point 3 le service social communal, présentation de la situation par Mlle Hagger, secrétaire du service social communal.

Mlle Hagger nous explique que ce service répond essentiellement à des besoins financiers en complément du CASS.

Divers : Distribution du rapport d'activité et les statistiques d'Action Trois Chêne pour l'emploi.

Remerciements de la Maison TARA pour les CHF 10'000.- attribué par la Commune.

La séance a été levée à 20h45.

4.2. Mme Karin Wirthner-Zinggeler, Présidente de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 3 mars 2011 :

La commission d'urbanisme s'est réunie le 3 mars 2011. Ont assisté à la séance MM. Uehlinger, Fortuna et Poncioni.

Point 1 de l'ordre du jour : Agenda 21

M. Fortuna fait ici une présentation de la situation, une discussion est ouverte pour chaque fiche.

Fiche 1 *Mobilité douce : Le slow-up n'a pas été réalisé vu les nombreux obstacles et importantes infrastructures à mettre en place. Un circuit Découverte de la commune pour piétons et vélos a été réalisé. Un plan directeur cantonal propose différents trajets. Un prêt de vélos a été mis en place et des vélos électriques ont été achetés par la Commune. En tout, 50 abris pour vélos ont été demandés et des places ont été mises à disposition à différents endroits.*

Fiche 2 *Associations et Agenda 21 : Il a été demandé de mettre en place sur le site de la Commune un lien avec Agenda 21, ce qui a été fait.*

Fiche 3 *Nature et biodiversité : Il a été établi un fichier individuel des arbres, de leur santé, etc., ce qui a permis de prendre connaissance du potentiel sur la Commune. Il a également été aménagé des potagers urbains avec grand succès. M. Uehlinger a précisé que pour obtenir un jardin, il fallait être distant de 5 minutes à pied pour qu'on puisse prendre en compte la demande.*

Fiche 4 *Déchets : La récupération est en augmentation. Le bilan est également positif concernant les déchetteries enterrées. Une 3^{ème} déchetterie de ce type est envisagée à Pierre-à-Bochet, proche des jardins familiaux.*

Fiche 5 *Energie renouvelable : L'objectif est clair et concerne les chaufferies. Une chaufferie à bois a été installée à Marcellly. M. Uehlinger n'a jamais été très favorable, ce système crée du souci. Le fait de charger les pellets pose problème car les parois de l'installation ne sont pas inclinées comme il faut. Une autre action a été menée, l'installation de panneaux photovoltaïque. La totalité de la toiture d'un des immeubles d'Arien-Jeandin a été mise à disposition. Un premier éclairage photovoltaïque a été posé proche d'une déchetterie.*



- Fiche 6 Urbanisme et développement durable : Les transactions du Conseil administratif avec l'Etat concernant les Communaux d'Ambilly avec l'objectif zéro carbone ainsi que d'entreprendre des études de géothermie en lien avec Agenda 21. M. Loutan demande si la Boussole de Berne façon Genève est demandée dans le cadre de la Cité Energie. M. Fortuna ne peut pas répondre par l'affirmative.
- Fiche 7 Amélioration des liens socio et culturels : Des spots Wifi ont été installés pour les jeunes à différents endroits de la Commune et le Parlement des jeunes a été relancé en 2009.
- Fiche 8 Développement économique : La Commune a obtenu des zones supplémentaires permettant de maintenir le développement du tissu économique.
- Fiche 9 Respect et propreté : Cette fiche a été abordée en collaboration avec les TSHM. Des opérations avec des jeunes ont été organisées proche des déchetteries, des mini-déchetteries ont été aménagées dans les écoles. Un calendrier des déchets a été créé.
- Fiche 10 Préservation des ressources en eau : un travail s'est fait d'une manière un peu différente dans le cadre du PGEE à différents endroits à Marcelly. Un revêtement spécial a été posé permettant une infiltration dans le terrain, ce qui est positif au niveau de la gestion de l'eau.

Point 2 de l'ordre du jour : PAC Mica

M. Uehlinger indique que tout semble correct, il semble indiquer que la position de la Commune fait réagir l'Etat qui semble aller dans le sens des demandes. Le coût des infrastructures est estimé à CHF 100 mios. La répartition des logements se fait en 4 catégories et par rapport à un certain nombre de pièces. Dans le même ordre d'idées la fiscalité entre l'Etat et la Commune a été calculée sur 20 ans. Le financement propre à la Commune est présenté dans un rapport. Selon une simulation de l'Etat et par rapport à une certaine durée, la Commune devra finir par obtenir un certain rendement financier estimé à CHF 650'000.- reste à savoir si cela se réalisera ! A noter que les chiffres ont été communiqués et que les négociations commencent maintenant.

Point 3 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2010

Le procès-verbal a été approuvé par 6 oui et 2 abstentions.

Point 4 : Divers

Il est à relever l'intervention d'un commissaire qui s'interroge sur le fait qu'une antenne de téléphonie mobile sera érigée à la route d'Ambilly. Ce commissaire encourage M. Uehlinger sur l'éventualité de déposer un recours. M. Uehlinger précise que malgré le préavis négatif de la commune une autorisation sera délivrée.

4.3. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 10 mars 2011 :

En présence de MM. Détruche, Fortuna, Poncioni et Audemars.

Après l'approbation du procès-verbal corrigé, nous discutons de l'évolution de la récupération des déchets à Thônex, qui va pour plusieurs points dans le bon sens et progresse plus que la moyenne cantonale, en particulier pour le verre et le PET.

Un essai de récolte des déchets de cuisine est en cours depuis 6 mois, dont on attend les résultats à plus long terme pour décider de la généraliser ou non.



Le point 3 concernait le bilan de notes A21 de 2006 à 2010 selon les fiches adoptées par notre Conseil municipal.

- Augmenter la diversité des essences d'arbres plantées est difficile en raison des contraintes urbaines.*
- Une fiche sanitaire pour chaque arbre du territoire communal est faite. Sur 1600, 920 seulement sont en bonne santé. Les CHF 20'000.- de budget prévus ont été alloués à ce répertoire.*
- Vers le pavillon Mousse, la prairie pour les abeilles de 1.300 m² est en cours de préparation, comme annoncé il y a quelques temps.*
- Durant ces 4 ans, 100 m linéaire de haies naturelles ont été plantés, 80 m au cimetière, et 20 vers la salle des fêtes.*
- Le biotope de bois mort vers les Apollos est en cours de renouvellement par des souches d'arbres qui seront moins déplaçables par les constructeurs de cabanes.*

Point 4 – Divers :

- Concernant le projet de pose de bancs entre les lieux de résidence et les commerces, il en a été posé 45, et les bancs abimés sont rapidement réparés.*
- Quant à la motion pour la protection de la petite faune lors des travaux routiers, il en est tenu compte, par exemple au chemin Etienne-Chennaz, en faisant attention à la disposition des grilles d'écoulement.*
- La fiche de l'Office des Constructions Fédérales Erfa-Info 2/98 sur la protection des batraciens lors de constructions est distribuée à ce sujet.*
- Au sujet de M. Poncioni qui avait été présenté comme M. Environnement, le Conseil administratif nous informe qu'il n'a pas de mandat particulier, mais que chaque service communal essaie de se soucier des thèmes A21 selon les projets.*
- Pour ce qui est de la place Graveson, peu de nouvelles réjouissantes : une étude sur la résistance de la dalle est en cours, qui permettra de voir ce qui peut être disposé en surface. Le sujet reviendra alors en commission.*
- La déchetterie du Centre de Loisirs posée fin 2010 semble donner satisfaction, et un éclairage photovoltaïque a été posé qui évite les frais de tranchées et d'adductions de courant.*
- D'autres déchetteries enterrées doivent être programmées.*
- Parmi quelques autres divers, il est noté que la campagne pour la protection des hérissons débutée par les panneaux de Mme Rochat ne sera pas poursuivie, que le petit chemin piétons derrière l'école Marcelly qui devrait être perméable devra être aménagé contre la stagnation de l'eau.*
- Enfin, la commission vote un encouragement au Conseil administratif à poursuivre la mise en pratique des fiches Agenda 21 lors de chaque projet concerné, le président départageant l'égalité des voix pour et contre.*

À plusieurs reprises et par plusieurs commissaires, nos responsables techniques et des espaces verts ont été remerciés pour leur travail.

Avec ses remerciements également, le président évoque son souhait de voir un bilan intermédiaire A21 avoir lieu tous les 2 ans et non seulement en fin de législature.

Au procès-verbal ont été annexées une feuille sur les réserves d'obscurité en république Tchèque, et une invitation à la journée du Développement Durable du 14 mai 2011.



4.4. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, pour les séances suivantes :

Séance du 15 mars 2011

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010 :

Le procès-verbal est approuvé par 7 Oui et 4 abstentions.

2. Présentation par M. Michel Zeder des comptes de la saison 2010 TAS

M. Zeder précise que la présentation sera identique aux années antérieures et un exemplaire des comptes est distribué aux commissaires.

M. Zeder attire l'attention sur le fait que les dépenses effectuées sont très proches des prévisions.

M. Zeder informe que le coût net de la saison 2010 (charges et recettes confondues) s'élève à CHF 142'942,48. Le montant non-dépensé est de CHF 107'057.52. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de recourir au fonds de réserve culturel.

Un certain nombre de renseignements complémentaires a été demandé par les commissaires et à la suite de quoi, les comptes ont été mis au vote.

Au vote :

– Les comptes ont été acceptés à l'unanimité des 11 commissaires.

3. Avenir de ThônexArtSpectacles

En préambule, M. Decrey présente le bilan de la situation actuelle :

- Comme demandé, un appel d'offres concernant un mandat sur le marché public a été fait. Il s'avère que cette approche n'a pas été concluante puisqu'aucun candidat répondant aux critères demandés dans le cahier des charges a envoyé un dossier. Le cahier des charges a été rédigé selon les critères du marché public avec également des spectacles de proximité, celui-ci n'a pas rencontré le succès escompté.*
- Les résultats financiers sont bons et progressent. De plus, le coût du TAS ne représente que le 1,8% du budget communal.*
- Pour l'avenir, selon les dires de M. Decrey, on n'a rien de concret.*

M. Decrey fait un bref rappel des manifestations ou événements de proximité proposés par la Commune à l'heure actuelle.

Il est relevé par M. Decrey que si l'on décide d'arrêter, il s'installera un grand vide culturel au sein de notre commune.

Par le fait que nous n'avons pas reçu de candidatures adéquates, de plus incomplètes ou hors délai, nous pouvons envisager de faire du gré à gré en respectant le cahier des charges du marché public et lancer un appel d'offres pour des sociétés ou des personnes.

M. Decrey rappelle qu'il est nécessaire de se déterminer ce soir sur la poursuite ou non du mandat de M. Héritier, sans oublier qu'il en découlera une décision par rapport aux deux secrétaires.

Une large discussion s'en est suivie sur les domaines de proximité, de genre de culture, de sponsors, de définition de la culture, de la fréquentation, de la durée du gré à gré, de relancer éventuellement des AIMP, etc.



Une commissaire demande à M. Fortuna quelles sont les possibilités à notre disposition pour faire un contrat gré à gré.

En réponse, M. Fortuna précise que lorsqu'on obtient pas de candidat approprié lors de procédure AIMP, le pouvoir adjudicataire, à savoir la Commune, a comme option éventuelle de procéder à une adjudication de gré à gré. Mais, la condition sine qua non est que le contrat du prestataire avec la Commune doit respecter le cahier des charges.

Les propositions suivantes ont été soumises au vote :

- Vote pour la poursuite des saisons culturelles à la Ville de Thônex :*
 - la poursuite des saisons culturelles a été acceptée par 10 Oui et 1 Abstention.*
- Vote concernant la poursuite du partenariat avec Jokka Sàrl représenté par M. G. Héritier :*
 - la poursuite de ce mandat a été refusée par 9 Non, 1 Oui, et 1 Abstention.*

4. Divers :

La Vice-présidente du Comité des fêtes informe les commissaires qu'un changement de statuts sera présenté au Conseil municipal prochainement. Il est également précisé que les membres dudit Comité ne reçoivent pas de jetons de présence.

Une discussion fournie s'est engagée concernant la subvention ainsi que les compléments systématiques octroyés à Théâtrochamp.

Il en est ressorti qu'une large majorité des commissaires estiment que la subvention annuelle versée par la commune de CHF 12'000.- au maximum doit être respectée et être l'unique contribution aux frais de fonctionnement de Théâtrochamp.

Séance du 12 avril 2011

1. Audition de MM. Christian Kupferschmid et Christophe Petter - représentants de "DPO EVENEMENTS" : organisation de 10 spectacles culturels en 2012

M. Kupferschmid se présente en tant que fondateur de la société. Il s'occupe plus précisément de la coordination. Il présente brièvement les collaborateurs et les collaboratrices de son entreprise avec leur fonction respective. M. Kupferschmid nous fait une présentation succincte des activités et des acquis de "DPO EVENEMENTS".

M. Kupferschmid propose une organisation d'environ 10 spectacles (chiffre restant ouvert) et la participation à des spectacles de proximité. A son avis, si nous souhaitons pouvoir annoncer une saison culturelle adéquate pour 2012, les travaux de mise en place, contacts divers, etc. devraient commencer en juin prochain. Il nous fait part également de son expérience et son opinion concernant le système de billetterie et de publicité.

M. Kupferschmid signale que la problématique concernant le sponsoring ainsi que divers types de partenariats ont été abordés avec M. Decrey. M. Kupferschmid stipule qu'ils ont pris bonne note que le budget octroyé par la Commune est de CHF 250'000.- et qu'il ne doit pas être dépassé. Il relève que DPO EVENEMENTS est prêt à participer au risque financier annuel jusqu'à concurrence de 20% de l'enveloppe annuelle précitée. La durée favorable du mandat pour eux, serait de 3 ans.



M. Petter précise qu'il est « l'homme de terrain » pour l'ensemble des manifestations organisées.

Divers échanges ont eu lieu entre les commissaires et MM. Kupferschmid et Petter concernant le budget, la programmation, leurs références, la billetterie et le sponsoring.

A la suite de quoi, ces messieurs ont tenu à relever que l'objectif de l'audition était de proposer de premières idées et qu'ils restaient à disposition pour toute proposition.

2. *Audition de Mme Mireille Salamin, assistante de production et Mme Evane Debout, responsable de la promotion, communication et des relations presse du TAS:*

Au vu de la situation, Mmes Salamin et Debout ont demandé à M. Decrey si, elles pouvaient présenter un projet vu qu'il était possible pour la commune de faire du gré à gré. Raison pour laquelle, ces personnes sont auditionnées à cette commission.

La présentation de Mmes Salamin et Debout porte sur l'état actuel, une stratégie, un concept, des exemples, des objectifs et des conclusions.

Mme Debout précise que le principal lieu actuel de travail est la salle des fêtes et qu'au vu des nombreux investissements, il est important de l'utiliser. Elle évoque également des nouvelles possibilités de collaboration avec d'autres partenaires (accroissement des échanges intercommunaux), voire jusqu'en France voisine.

Ces dames ont dans l'idée de proposer également des spectacles de moyenne envergure, ce qui permettrait de baisser le prix des billets. Leur objectif est de veiller à la bonne répartition des événements et de fidéliser le public. Un exemple de programmation modulable nous est explicité.

En complément de leur cahier des charges distribué aux commissaires, Mmes Salamin et Debout nous apportent quelques compléments sur leurs activités quotidiennes.

Une large discussion a eu lieu concernant le nombre de spectacles, la durée du mandat, les divers lieux communaux possibles pour la culture, le souci de certains commissaires de voir la gestion du mandat gérée uniquement par deux collaboratrices. Ensuite, il a été demandé à ces dames de bien vouloir établir un budget détaillé.

Avant de passer aux votes un échange de positions s'est déroulé entre les commissaires au niveau du budget de DPO EVENEMENTS, de l'aspect salaire et de la stabilité des collaboratrices, de la comparaison du nombre de spectacles et du genre entre les deux propositions, ainsi que de leur expérience respective, notamment.

Certains commissaires demandent à ce que le projet de Mmes Salamin et Debout soit affiné et chiffré (nombre de spectacles en autre) en leur laissant un délai pour ce faire.

M. Decrey rappelle que le cahier des charges doit être respecté selon les AIMP.

Au vu d'un manque d'informations pour certains, il a été demandé de reporter les votes concernant les deux propositions de projet présentés à cette commission et de refixer une séance.



Les amendements suivants ont été mis au vote :

- *Fixer une nouvelle séance à fin mai avec un complément d'informations concernant le dossier de Mmes Salamin et Debout :*
 - *La proposition a été acceptée par 6 Oui, 1 Non, 2 Abstentions.*
- *Repousser les 2 votes de l'ordre du jour à fin mai :*
 - *La proposition a été acceptée par 5 Oui, 3 Non, 1 Abstention.*

3. *Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2011 :*
Le procès-verbal a été approuvé par 7 Oui et 2 Abstentions.

4. *Divers :*
Aucun

Séance du 3 mai 2011

1. *Audition de Mme Mireille Salamin, assistante de production et Mme Evane Debout, responsable de la promotion, communication et des relations presse du TAS :*

Mme Salamin rappelle que lors de la dernière séance, il a été question d'une première version de projet. A cette commission, elle présente les chiffres concernant la planification, la programmation, budget (frais de fonctionnement ventilés selon les spectacles). Les recettes ont été basées sur des tarifs préférentiels pour les Thônésiens. Le sponsoring a été revu à la baisse partant du principe qu'il y aurait moins de « tête d'affiche » proposées. Le budget total annuel est de CHF 208'420.- avec l'option d'organiser des spectacles « debout », et de proximité. En résumé, le budget 2012 a été calculé avec l'objectif d'augmenter le public de 15% en 2013. Mmes Salamin et Debout s'engagent à présenter le programme 2012 en novembre si leur dossier est retenu.

Une commissaire est étonnée que le budget soit établi par rapport au coût des spectacles et qu'il ne soit pas question du coût de fonctionnement. De plus, il est déjà question d'engager un ou une stagiaire.

Mme Debout répond qu'engager un/une stagiaire permet de former quelqu'un, de déléguer certaines tâches et que le coût n'est pas élevé.

M. Decrey relève que les salaires des collaboratrices actuelles sont adaptés au coût de la vie et qu'une augmentation n'a pas été discutée. Si le mandat, devait leur être attribué alors, il faudrait éventuellement envisager un salaire au mérite.

Une commissaire s'interroge sur le fait que ces dames sont des employées communales et cela pourrait poser un problème éventuel au niveau des AIMP.

En réponse, M. Decrey précise qu'il a contrôlé et qu'il n'y a aucun problème si ce n'est qu'il est indispensable de rester proche des critères du cahier des charges.

Un commissaire confirme les dires de M. Decrey en soulignant qu'au niveau légal, il n'y a pas de problème mais les AIMP sont basés sur un mandataire externe avec une participation aux éventuels déficits.



M. Decrey rappelle, en faisant un bref récapitulatif des deux projets, que les commissaires doivent prendre une décision lors de cette séance.

Un commissaire estime toujours que les propositions sont incomplètes et qu'il a manqué un certain travail de fond sur cette problématique, et il pense que les membres de la commission prennent des risques dans les deux cas.

M. Decrey rappelle également que la fin de législature est au 31 mai 2011. Si aucune décision n'est prise, les travaux ne débiteront pas avant septembre et il sera difficile de faire une programmation pour 2012.

2. *Vote sur les projets suivants :*

2.1. - « DPO EVENEMENTS » de MM. Christian Kupferschmid et Christophe Petter. Projet comprenant 10 spectacles avec leur structure, participation aux spectacles de proximité, pour un montant de CHF 200'000.- sur un budget de CHF 250'000.- :

- La proposition a été acceptée par 6 Oui, 5 Non.

2.2 - Projet culturel de Mmes Mireille Salamin et Evane Debout. Projet énoncé ci-dessus :

- La proposition a été refusée par 6 Non, 5 Oui.

3. *Audition de M. Jean-Luc Boesiger, Président de l'association des Editions Chênoises concernant la création par les Editions Chênoises d'un ouvrage intitulé : "Lieux de passage", demande de crédit de CHF 35'000.--.*

M. Boesiger présente brièvement les Editions Chênoises ainsi que le déroulement des travaux concernant l'ouvrage « Lieux de passage ». Le titre est provisoire et l'ouvrage devrait parler du territoire et de son évolution contemporaine. Un comité de pilotage prendra les décisions et s'occupera du suivi. En principe, la finalisation du livre devrait être possible en 2012.

Un certain nombre d'exemplaires sont toujours remis aux communes pour les offrir ou pour la vente à un prix préférentiel, aux guichets des mairies respectives. Il est prévu d'éditer 1.500 exemplaires.

Le coût total de l'ouvrage est estimé à CHF 115'000.-- et les recettes réalisables s'élèvent à CHF 50'000.--. Le prix de vente devrait avoisiner CHF 70.- l'unité.

Par conséquent, il est demandé CHF 35'000.- à la commune pour couvrir les dépenses.

A titre d'information, M. Decrey signale que les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries ont déjà voté la demande de crédit.

M. Boesiger rappelle également que l'assemblée générale des Editions Chênoises aura lieu le 11 mai 2011 (selon convocation déjà envoyée).

Après discussion, la demande de crédit de CHF 35'000.-- pour l'ouvrage « Lieux de passage » des Editions Chênoises a été mise au vote :

- La demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des 10 commissaires présents.

4. *Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2011 :*

Le procès-verbal est approuvé par 8 Oui, 2 Abstentions.



5. Divers :

« DPO EVENEMENTS » : M. Decrey signale qu'il présentera, comme prévu, un crédit complémentaire pour les premiers mois de travaux.

Une commissaire rappelle qu'il a été demandé par certains membres que le contrat soit établi avec une durée de 3 ans et la possibilité d'inclure une clause prévoyant l'interruption de collaboration au bout d'une année, si celle-ci devait ne pas nous convenir.

4.5. M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, séance du 17 mars 2011 :

Ont assisté à cette séance, MM. Pascal Uehlinger, Maire, Philippe Decrey, Conseiller Administratif, Philippe Guex, Secrétaire Général et Michel Zeder Secrétaire Général adjoint administratif.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2011 est approuvé par 7 oui et 3 abstentions.

Le sujet à l'ordre du jour est la présentation par M. Zeder des comptes de la saison 2010 du TAS. A la demande du président, il est fait parvenir par courriel à chaque commissaire les documents y relatifs.

M. Zeder nous présente et explique le dossier en détail, à savoir :

- Que les comptes sont très proches des prévisions.
- Que les collaboratrices travaillent à 100%.
- Que les honoraires du mandataire sont hors taxe.
- Que les autres dépenses concernent la location de la Salle des Fêtes qu'on trouve ailleurs sous autres recettes.
- Que pour la réalisation de la plaquette/programme, les frais des 19.800 exemplaires concernent le graphiste, l'impression et l'envoi du programme dans toute la région Arve-Lac. L'objectif de couvrir les frais par les annonces publicitaires a été atteint.
- Pour ce qui est du succès ou de l'échec des spectacles, 17 spectacles ont eu lieu, 3 soirées ont bien marché et 3 autres moins bien. La moyenne de fréquentation de la saison 2010 est de 50% soit 10.043 spectateurs payants sur 20.250 places disponibles sur le total des spectacles réalisés. M. Zeder précise qu'en 2010 seulement 39 abonnements ont été vendus contre 50 en 2009.
- Concernant le bilan financier de la saison, 2 spectacles ont été annulés, une dédite a dû être payée et 3 spectacles ont présenté un bénéfice.
- Que le total des charges pour la saison 2010 est de CHF 832'839,88 pour CHF 558'969,35 de recettes.
- Et que le coût pour la Commune des spectacles de la saison culturelle 2010 du TAS est de CHF 273'870,53 moins les diverses recettes non ventilables par spectacles (vente d'abonnements, bar, sponsoring) pour un total de CHF 130'928,05 laisse apparaître un coût net des spectacles de CHF 142'942,48.

Suite à cette présentation plusieurs commissaires posent des questions et réponses leur est donnée avec satisfaction!

Les comptes de la saison 2010 du TAS sont soumis au vote et accepté à l'unanimité, soit 11 commissaires.



- Concernant l'avenir du TAS, M. Uehlinger nous rapporte que la commission de la culture dans sa séance du 15 mars 2011 n'a pas accepté la poursuite du partenariat avec Jokka Sàrl par 9 non 1 oui et 1 abstention, alors que le fait de continuer à organiser des activités culturelles a été accepté par 10 oui et 1 abstention.

M. Uehlinger nous demande d'accepter un crédit symbolique de CHF 5'000,- pour ainsi confirmer la volonté de la commission de trouver dans les plus brefs délais quelqu'un. Ce montant servirait à monter un dossier et de dédommagement si le travail présenté ne devrait pas aboutir. Dans le cas contraire il serait éventuellement soustrait au montant attribué.

Le Président soumet à la commission la proposition de débloquer CHF 5'000,- pour le Conseil administratif afin de présenter un concept de Culture pour la poursuite de la politique culturelle qui sera présenté le 12 avril 2011 à la commission de la Culture.

Au vote :

- Le crédit est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

4.6. Mme Jacqueline Tomasini, vice-présidente en remplacement de Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente du Conseil municipal et de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 22 mars 2011 :

1) Le 22 mars 2011 la commission Ecoles & Jeunesse a auditionné les directeurs des écoles thônésiennes. Excusée Mme Desjacques-Privato, directrice école du Pont-Bochet, malade.

- Ecole Adrien-Jeandin : pour Mme Magali Peyron, directrice, la rentrée s'est bien passée ; l'effectif s'est stabilisé. Pendant encore une année cet établissement va accueillir une classe du Bois-de-Arts. Le 24 juin une fête est programmée, les élus seront invités. Ont des soucis de voisinage bruit dans le préau dès 17h. et tard le soir.
- Ecole du Bois-Des-Arts : Mme Joëlle Gervais, directrice, a pris son travail en janvier et se plaît beaucoup. Les inscriptions sont assez stables et l'équipe dynamique a organisé la fête du bonhomme hiver. Contact avec la Commune excellent. Les classes de 5^{ème} et 6^{ème} présenteront un spectacle de musique avec un chapeau pour récolter des sous pour un hôpital d'enfants. Mme Gervais a eu connaissance des potagers urbains.
- Ecole Marcelly : pour M. Christian Forgnone, directeur, l'effectif pour l'an prochain sera en légère hausse, il y aura quelques élèves de plus, pas une bonne nouvelle vu les problèmes socioculturels.

Problème d'isolation thermique préoccupant, arrive en période chaude à une température proche de 35 degrés.

Concernant les potagers urbains, l'école Marcelly a demandé un terrain. M. Forgnone espère que les élèves seront capables d'avoir le pied jardinier et qu'ils seront les précurseurs dans la commune pour l'énergie verte. Ils vont enfin savoir que les salades ne poussent pas sur les rayons des grandes surfaces, M. Forgnone salue l'initiative de la Commune.



Un règlement de Marcellly a été édité en novembre, brochure avec la philosophie de Marcellly qui a été distribuée à tous les parents. Un bureau de sanction a été créé qui a déjà dû fonctionner à trois reprises, le règlement de l'école étant basé sur le respect. Toute une procédure a été mise en place et les parents avertis. (copie des courriers à la mairie).

- *Ecole Pont-Bochet : Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice, absente car malade a été excusée.*
- *Cycle du Foron : M. Uehlinger se souvient qu'il avait été question que les classes de 6^{ème} primaires fassent une visite au cycle afin que les élèves comprennent mieux la transition. M. Benoit Muller, directeur, répond qu'il en a été question, que l'idée n'a pas soulevé l'enthousiasme mais qu'elle a été acceptée afin de faciliter la transition, cependant pour lui il ne semble pas que ces visites avant l'entrée au cycle soient la meilleure piste.*

Le Foron accueille 550 élèves de nombreuses communes autres que Thônex soit, Chêne-Bourg, Puplinge, Presinge et de France. Les effectifs restent très bas par rapport à la rive droite. De nombreux changements de secteurs ont lieu.

Harmos entrera en vigueur et le système romand, sans parler de la nouvelle organisation qui sera très différente de ce que l'on connaît, se déploiera sur plusieurs années. Les conditions d'entrée seront très différentes pour toutes les catégories. Pas de possibilité de dérogation mais un système de passerelle pour les élèves motivés. M. Muller remet à la présidente la nouvelle brochure. Le 18 avril à 20h. aura lieu une rencontre avec les parents à l'aula du cycle du Foron pour expliquer ces changements, suivie d'une étape officielle en juin à l'occasion des inscriptions des élèves. Des visites individuelles se mettront en place. En été, une communication se fera aux parents et élèves. Le lundi de la rentrée un accueil se fera et un après-midi sera organisé afin de permettre aux nouveaux élèves de partir à la découverte du bâtiment.

M. Muller informe que le sujet de collaboration demandée par la commune entre les cycles et le service des espaces verts n'a pas été travaillé, vu tous les travaux en cours, a juste été évoqué afin de motiver certains élèves qui ne comprennent pas le besoin d'avoir de meilleures bases en travaillant au service de la voirie ou des espaces verts. Cela existe à Chêne-Bourg. M. Muller est très content d'avoir un potager urbain.

2) Fondation en Faveur de la jeunesse de Thônex :

M. Roth, en l'absence de Mme Muller excusée, explique que la fondation a été enregistrée le 3 février 1993 au Registre du Commerce et les statuts révisés le 26 octobre 2009. Le Conseil de fondation comptait 12 membres et, plus tard dans l'année 9 membres dont des personnes extérieures au Conseil municipal. 6 membres représenteront les partis. La fondation gère 3 sites appelés IPET :

- *Eve Chapelly,*
- *les Bout'Choux*
- *et Eve Marcellly.*

128 places sont proposées pour 158 enfants. C'est un travail énorme de faire jouer les horaires, Mme Muller fait un travail admirable.



En automne 2010, a eu lieu le réaménagement de Eve Chapelly et les fonds propres de la Fondation ont pu être utilisés pour ces travaux de plus de CHF 400'000,-. Le parking situé sous la crèche a également été isolé. Le propriétaire des lieux a contribué pour CHF 60'000,- et la Fondation pour CHF 340'000,- net. L'inauguration a eu lieu en janvier 2010 en présence des autorités communales.

Le budget 2011 est supérieur à CHF 3 mios.

3) Approbation des procès-verbaux

- *séance du 4 février 2010 : 4 oui et 2 abstentions*
- *séance du 8 février 2011 après quelque modifications : le procès-verbal est accepté par : 5 oui 1 abstention.*

Ensuite avons passé aux divers.

5. Pétition

Déposée par M. P.-A. Reichenbach intitulée : « Sécuriser la route de Sous-Moulin ». Discussion. Vote. (RM-11-01).

Mesdames, Messieurs du Conseil Municipal,

Nous aimerions attirer votre attention sur les incivilités routières commises sur la route de Sous-Moulin, incivilités qui nous inquiètent particulièrement à deux endroits :

- Excès de vitesse sur le tronçon compris entre le carrefour avenue de Thônex - route Blanche et ce, dans les deux sens ;
- Non respect de la signalisation lumineuse du carrefour avenue de Thônex - route de Sous-Moulin des véhicules provenant principalement du hameau de Fossard.

Le passage piétons situé à hauteur de l'avenue Suisse et du chemin de Mapraz est particulièrement dangereux dans ce sens et nombre d'élèves du collège Claparède l'empruntent quotidiennement à pied ou à vélo.

La signalisation lumineuse du carrefour situé avenue de Thônex - route de Sous-Moulin est peu respectée par les véhicules venant du hameau de Fossard (toutes plaques confondues), le matin.

Ces deux cas démontrent, s'il le fallait, qu'il est urgent et nécessaire de réagir avant que l'irréparable ne se produise.

Cette pétition est déposée sur la base d'éléments vécus par les signataires, tous concernés par la sécurité et espèrent ainsi en agissant préventivement, pouvoir contribuer à la qualité de la vie des habitants de Thônex sud.

Les soussigné(e)s demandent au Conseil Municipal de Thônex :

- *L'installation d'un radar de vitesse à la hauteur du chemin de Mapraz filmant dans les deux sens.*
- *L'installation d'un radar feux-vitesse route de Sous-Moulin, sens hameau de Fossard - Genève avant le croisement avec l'avenue de Thônex.*
- *De tout mettre en œuvre auprès des autorités cantonales pour que cette demande ne reste pas lettre morte.*



M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation donne des précisions sur ce point :

- Nous avons déjà eu une séance avec la DGM et M. Devaud qui s'occupe de la planification. La commune a déjà relevé ce problème par rapport au carrefour de Fossard, notamment le problème du feu rouge. Comme vous pouvez le constater, le matin on a des queues jusqu'à la Mairie parce qu'il y a un problème de régulation de trafic. Il faut qu'on trouve une solution, par exemple par des feux intelligents dont on parle depuis très longtemps mais que l'on n'a pas encore vu fonctionner. Concernant le problème de l'avenue Suisse et du chemin de Mapraz on a déjà pu faire des aménagements en plaçant des coussins berlinois.

Il est vrai que la sortie sur la route de Sous-Moulin pose de nombreux problèmes qui ont également été discutés avec la DGM.

Nous avons également des problèmes à la sortie du centre sportif, ils concernent les parents qui déposent les enfants à l'arrêt du bus, etc.

Comme vous le savez également, l'Etat est en train d'étudier le pont qui relie le centre sportif au stade de football puisque ce pont ne peut plus supporter la charge qui lui est appliquée. L'Etat va le démolir et en reconstruire un nouveau.

Il a été demandé si la Commune voulait participer financièrement à la réalisation de ce pont, ce que le Conseil administratif a refusé parce que, pour l'instant, il n'appartient pas à la commune de prendre à sa charge ces travaux.

M. Devaud doit revenir auprès de la commune pour en reparler et faire des propositions concernant l'ensemble de cette problématique. Sachez que nous y travaillons mais vous savez également qu'à l'allure où la DGM travaille, il est difficile d'aller plus vite. Je dirais en tout cas que le Conseil administratif suit ce dossier attentivement.

Mme la Présidente, informe que le Bureau a décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif afin qu'il prenne contact avec l'Etat, étant donné que la route de Sous-Moulin est une route cantonale.

La discussion est ouverte :

M. Loutan demande si en même temps qu'est pris contact avec l'Etat les pétitionnaires seront auditionnés par le Conseil administratif.

- M. Decrey : je peux les recevoir, cela ne pose aucun souci.

Au vote :

- *La proposition du Bureau de renvoyer la pétition au Conseil administratif est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité*



6. Crédits budgétaires supplémentaires 2010. Discussion. Vote. (DA-11-03).

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances fait la déclaration suivante portant sur l'ensemble des points 6 et 7 concernant les comptes 2010 :

- Voici les comptes 2010, les derniers de la législature. C'est avec satisfaction que l'on peut présenter des comptes avec un excédent de plus de CHF 1,3 mios. Seul petit bémol, les prévisions fiscales de l'Etat et les comptes définitifs : plus de 10%, d'écart cette année, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Avant de passer à la présentation Power Point de ce soir, je me dois de remercier chaleureusement tout le personnel communal pour le sérieux dans la gestion des deniers publics ainsi que, tout particulièrement, M. Philippe Guex, secrétaire général et M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint pour le travail accompli lors de l'établissement du bilan comptable, de la présentation des comptes, que ce soit au pré-budget ou en commission des Finances, et du soutien apporté au Conseil administratif tout au long de l'année.

Je remercie également le Président de la commission des Finances et son vice-président. Les deux ont officié dans les diverses commissions pour leur abnégation et leur soutien dans les séances. Merci Richard, merci Willy !

M. Stark donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 14 avril 2011, valable pour les points 6 et 7 de l'ordre du jour :

- *Le procès-verbal du 17 mars 2011 est approuvé à l'unanimité des 8 commissaires présents.*

En préambule, le Président regrette l'absence d'un quart des commissaires vu l'importance de la séance et l'excellent travail présenté par l'administration communale.

La liste des crédits budgétaires supplémentaires de CHF 1'568'390,79 qui nous est soumise est acceptée à l'unanimité.

Concernant les comptes 2010, ce document est examiné page par page afin que chaque commissaire puisse intervenir.

Les domaines abordés ont été sur:

- *l'administration générale,*
- *les autres charges et revenus,*
- *la caisse de pension "La C.A.P",*
- *l'encouragement à la culture,*
- *les sports,*
- *les institutions pour la jeunesse,*
- *la voirie,*
- *la protection de l'environnement ainsi que les recettes en impôts.*

Les comptes 2010 sont soumis au vote et accepté à l'unanimité.



Puis, M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances commente la présentation Power Point sur les comptes 2010. (voir annexes pages 897-901)

La discussion est ouverte :

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du parti Démocrate-Chrétien :

En préambule, le groupe Démocrate-chrétien tient à émettre les remerciements d'usage au Conseil administratif ainsi qu'au secrétaire général M. Philippe Guex et au secrétaire général adjoint M. Michel Zeder pour l'excellent travail accompli.

Notre groupe relèvera les points suivants :

L'excédent de recettes pour l'exercice 2010 se monte à CHF 1'302'264,- alors qu'un déficit de CHF 2'407'253,- était prévu au budget.

Comment expliquer un tel écart ? Tout simplement par des prévisions fiscales dont la prudence toute helvétique se révèle d'années en années toujours trop importante.

Car force est de constater que malgré la crise économique mondiale, la crise des « Subprimes » aux USA et la future crise annoncée des cartes de crédits, l'économie Suisse, Genevoise en particulier, tient remarquablement bien la route.

Nous avons le sentiment que l'Etat, préférant toujours annoncer une bonne nouvelle qu'une mauvaise, « blinde » un peu trop ses prévisions dont l'alarmisme excessif aura un jour probablement de lourdes conséquences, car à force de crier au loup, on prend le risque que personne ne se méfie le jour où la menace sera effective.

Cela veut-il dire pour autant que nous puissions nous reposer sur nos lauriers ? Absolument pas ! La commune est promise à une croissance importante du nombre d'habitants ces prochaines années et les défis inhérents ne manqueront pas. Petite enfance, écoles, transports, aide sociale, culture sont autant de prestations dont nous devons maintenir l'excellente qualité qui règne sur notre Commune.

En parlant de culture justement, notre groupe ne peut que regretter que le TAS ait fait l'objet, tout au long de la législature écoulée, d'un lynchage politique en règle sous couvert notamment du prétexte fallacieux d'un coût trop important. Le coût net de la saison culturelle a été de CHF 300'040,- et le coût total du TAS s'est monté à CHF 655'972,-, dotation au fonds de réserve (CHF 50'000,-) et refacturation interne de la Salle des fêtes compris.

Le boni des comptes communaux de cette année aurait pu nous permettre de financer 3 TAS !!!

Alors quelles actions entreprendre suite à cet exercice exceptionnel ? Baisse du centime additionnel ? Epandage de subventions et de prestations complémentaires ? Rien de tout cela ! Car, abstraction faite du côté populaire de ces décisions, il s'agit justement d'un résultat exceptionnel lié pour l'essentiel à des correctifs sur les années fiscales antérieures.

Le PDC fait à ce sujet toute confiance au Conseil administratif, confiance apparemment partagée par les habitants de notre Commune, au vu de la brillante réélection des trois candidats sortants lors des dernières élections.



Les faibles dépassements budgétaires sur lesquels nous devons nous prononcer ce soir, si l'on excepte la provision de la CAP de CHF 500'000,- constituée par volonté politique, le surcoût des traitements du personnel de CHF 103'406,90 compensés par des remboursements d'assurances et la rétrocession accordées aux communes françaises de CHF 483'269,88 dont les chiffres ne sont pas de notre ressort, ne se montent qu'à peine plus de plus de 1% de notre budget. Ce faible dépassement démontre une tenue pragmatique des comptes communaux, ce qui ne manque pas de nous réjouir surtout en cette période d'incertitudes.

Nous espérons pour finir que la nouvelle répartition du Conseil municipal pour la législature à venir ne changera pas l'excellent état d'esprit que nous dénotons au sein de la commission finances qui aura travaillé de manière intelligible et intelligente, faisant passer les intérêts de la Commune avant les clivages politiques et les divergences d'opinion. La rapidité avec laquelle les séances de pré-budget, budget et dernièrement celle des comptes annuels se sont déroulées, démontre cet état de fait.

Notre groupe approuvera les crédits budgétaires supplémentaires 2010, les comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2010 ainsi que le bouclage des crédits d'investissement.

A titre personnel et, comme les années précédentes, la société qui m'emploie ayant participé à l'élaboration des comptes de la Fondation communale pour le logement, je m'abstiendrai par principe lors du vote du point 8 de notre ordre du jour.

M. Gautier du groupe libéral fait la déclaration suivante :

Le groupe libéral tient à remercier notre Conseil administratif, et en particulier M. Pascal Uehlinger, ministre des Finances, ainsi que MM. Philippe Guex, secrétaire général et Michel Zeder, secrétaire général-adjoint, ainsi que tous leurs collaborateurs pour la rigueur avec laquelle ils gèrent notre commune.

L'excédent de revenus de CHF 1,3 million est dû essentiellement aux recettes fiscales de CHF 3 millions plus élevées que prévu et aussi pour partie aux indemnités d'assurances relatives au personnel.

Rappelons encore que les impôts, pour lesquels nous dépendons entièrement de l'Etat pour ce qui est des prévisions, représentent le 9/10^{ème} de nos recettes. C'est dire à quel point la gestion communale est une tâche ardue.

Notre groupe salue particulièrement l'initiative du Conseil administratif de profiter de cet excédent pour provisionner une tranche de CHF 500'000.- afin de couvrir une partie du découvert actuariel de la CAP de CHF 4,3 millions à charge de notre commune.

C'est d'autant plus sage que le système actuel de la primauté des prestations ainsi que l'évolution démographique ne favorisent pas le redressement du 2^{ème} pilier.

Pour ceux qui désireraient se muter en cigales, qu'ils se souviennent qu'en 2007 et 2008 les recettes fiscales ont été à chaque fois inférieures de CHF 2 millions au budget. Il s'agit donc de maintenir la rigueur avec laquelle nos deniers sont gérés.

Notre groupe votera ces comptes tels que présentés.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Le groupe radical se joint au concert d'éloges et de remerciements à l'égard du Conseil administratif : Monsieur Pascal Uehlinger en tête ainsi que Messieurs Philippe Guex, secrétaire général et Michel Zeder, secrétaire général-adjoint.



Le hasard de l'agenda amène le groupe radical à faire ce soir sa dernière déclaration indépendante puisque, comme vous le savez tous, notre groupe sera dorénavant libéral-radical. C'est donc avec plaisir que nous le faisons pour les comptes de la Ville de Thônex, après le travail réalisé par la commission des Finances, dont les Présidents furent radicaux depuis 16 années consécutives (avec Jean-Claude Grandgirard suivi de Richard Stark ces 4 dernières années) la boucle est bouclée pour ainsi dire.

Avec satisfaction nous sommes sortis de la sinistrose de l'année 2008 avec sa crise financière pour rebondir de plus bel avec ces comptes 2010 bien excédentaires. Le pragmatisme doit continuer de primer dans le choix de nos projets communaux et organisons ainsi nos dépenses que nous devrons faire, car elles arriveront avec notre nouvelle mairie, avec les aménagements nécessaires pour le développement de Thônex.

Dans le détail, pourquoi sommes-nous de bonnes fourmis pragmatiques ? Parce que nous nous consacrons un tiers de nos crédits supplémentaires à la couverture du découvert, la CAP.

Par contre nous devons être aussi des fourmis perspicaces ! Et force est de constater que la politique du personnel de la Commune mérite plus d'attention. La problématique des absences de longues durées de collaborateurs à la Voirie ou les départs de la police ont un coût important pour la collectivité en terme d'image mais aussi en terme de productivité (les chiffres sont là ce soir pour le démontrer pour 2010 mais aussi pour 2008 et 2009).

En conclusion le groupe radical tire son chapeau à la Mairie qui jonglent avec habilité sur les projections et les résultats comptables, démontrant ainsi à chaque exercice leur talent. Le groupe radical espère aussi que modestie, pragmatisme et vision à long-terme, continueront à porter des fruits excédentaires à notre commune.

Notre groupe votera ces comptes tels que présentés.

M. Castelli : le groupe socialiste-verts se joint bien sûr aux remerciements qui ont déjà été formulés à l'égard du Conseil administratif, également au Président de la commission des Finances et à l'administration communale. Le groupe socialiste-verts votera bien sûr les différents points à l'ordre du jour, notamment les comptes 2010. On ne peut que se réjouir du résultat financier de 2010 : tous les éléments techniques ont déjà été à maintes fois répétés et il n'est pas utile de revenir dessus une nouvelle fois. En tout cas, la sagesse et la prudence a de nouveau guidé l'ensemble du Conseil municipal et du Conseil administratif. Nous espérons qu'à l'avenir les futurs élus feront preuve de la même sagesse et de la même collaboration pour que la commune de Thônex ait toujours des budgets et des comptes équilibrés.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 14 avril 2011,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,



Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010 suivants, pour un montant total de CHF 1'568'390,79 (un million cinq cent soixante-huit mille trois cent nonante francs et septante-neuf centimes), soit :

05.318	Honoraires et prestations de service	CHF	1'855.40
08.313	Autres marchandises	CHF	2'893.10
08.314	Entretien par des tiers	CHF	25'400.80
09.319	Frais divers (vidéosurveillance)	CHF	33'226.70
09.352	Dédommagement à des communes (CAP)	CHF	500'000.00
10.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	10'302.20
10.318	Honoraires et prestations de service	CHF	15'405.00
10.362	Subventions de fonctionnement accordées à des communes	CHF	9'200.05
21.311	Acquisition de mobilier, machines et/ou véhicules	CHF	5'773.95
21.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	9'160.45
21.314	Entretien par des tiers	CHF	19'408.53
21.316	Redevances d'utilisation	CHF	13'455.50
21.318	Honoraires et prestations de service	CHF	6'934.35
21.365	Subventions à des institution privées	CHF	5'060.00
30.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	261.47
30.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	182.48
30.319	Frais divers	CHF	14'525.70
33.306	Prestations en nature (vêtements de travail)	CHF	353.55
33.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	840.50
33.316	Redevances d'utilisation	CHF	1'374.05
34.309	Autres charges de personnel	CHF	5'398.75
34.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	12'047.00
34.313	Achat de fournitures et/ou de marchandises	CHF	5'013.50
34.314	Entretien par des tiers	CHF	16'808.00
34.318	Honoraires et prestations de service	CHF	7'932.26
54.314	Entretien par des tiers	CHF	2'531.80
54.318	Honoraires et prestations de service	CHF	668.90
58.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	882.20
58.314	Entretien par des tiers	CHF	836.60
58.365	Honoraires et prestations de service	CHF	3'312.00
62.301	Traitements du personnel	CHF	103'406.90
62.303	Assurances sociales	CHF	1'689.50
62.304	Caisse de pension	CHF	6'118.40
62.305	Assurances perte de gain maladie et accidents	CHF	3'622.70
62.306	Prestations en nature (vêtements de travail)	CHF	866.20
62.313	Achat de fournitures et/ou de marchandises	CHF	33'442.09
62.314	Entretien par des tiers	CHF	21'331.17
65.314	Entretien par des tiers	CHF	6'597.20
72.310	Fournitures de bureau et imprimés	CHF	22'986.75
72.311	Acquisition de mobilier, machines et/ou véhicules	CHF	28'057.55
78.312	Eau, énergie, combustibles	CHF	1'450.00
90.330	Impôts, remises et irrécouvrables	CHF	127'819.66
90.346	Rétrocession accordées aux communes françaises	CHF	483'269.88

./. crédits budgétaires supplémentaires votés en 2010
par le Conseil municipal - rubrique 58.365

(délibération No 139 législature 2007-2011) CHF -3'312.00

Total des crédits budgétaires de fonctionnement
supplémentaires 2010 :

CHF 1'568'390.79



2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

7. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2010. Discussion. Vote. (DA-11-04).

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante:

Avant de vous donner lecture de la déclaration du groupe UDC, nous désirons revenir sur un point des comptes 2010.

La gestion du personnel appartient au Conseil administratif. le Conseil municipal vote simplement l'enveloppe de la masse salariale.

Justement l'enveloppe de la Sécurité est encore bien garnie. Après discussion nous étions arrivés à un consensus. Pour un début un effectif de 6 APM n'était pas exagéré. Il correspondait aux sollicitations des Thônésiens et à la quantité des tâches exigées. le volume de travail a fortement augmenté avec l'introduction du nouveau code de procédure pénale transformant une simple contravention, renommée, pour la bonne bouche, en une ordonnance pénale en une procédure à tiroirs. Plus de travail mais toujours pas de 6^{ème} agent.

Dans le respect de la séparation des pouvoirs nous serions désireux qu'en 2012 un tel scénario ne se reproduise pas et que l'argent disponible soit employé.

Je suis conscient que pour des questions d'étiquetage il aurait été préférable que cette remarque soit exprimée par mon collègue de parti. En son absence je me permets toutefois de la formuler.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Contrairement à nos craintes les comptes de l'exercice 2010 sont bons. Notre analyse était-elle erronée ? Nous serions nous trompés ?

Il est vrai que durant la campagne électorale un croassant volatile, compagnon des sorcières, symbole du malheur, de la misère du mal, et de la mort, nous avait reproché un manque de maîtrise comptable. Ce coup de Jarnac nous a inspiré, le plagiat d'une célèbre fable.

Or donc, noir corbeau, sur un arbre benoîtement perché tenait, dans son bec nos deniers. Renard UDC par l'avenir inquiété, lui teint ce langage imagé :

Ohé maître Corbeau, de connaître les finesses de la comptabilité, vous vous targuez.

*Mais sachez que là haut, tout là haut, comme une gargouille accrochée,
De la réalité de tous les jours, vous vous êtes bien éloignés,
Des difficultés des citoyens, vous vous êtes déconnectés.*



*Fonctionnement ou investissements !
Si en tous sens l'argent vous jetez,
Si pour la face gardée, les emprunts vous cumulez,
A la faillite vous nous condamnez,*

*Un jour, les dettes il faudra bien payer et qui au final va alors « raquer »,
En entendant ces vérités, à ses deniers fière corbeau s'est accroché.
Conscient qu'un jour, il sera bien obliger de descendre picorer.
Là où justement, l'appétit aiguisé, les babines pourléchées, l'attend renard UDC.*

Moralité :

L'exercice 2010 est bon. Cela est dû à la qualité du travail fourni par notre administration que nous remercions, à la cohérence de notre Conseil administratif qui a retrouvé le chemin du pouvoir exécutif. Nous le félicitons. Cela est dû aussi à une embellie économique que nous retrouvons au niveau des actionnaires mais pas dans le porte-monnaie des ménagères.

Mais surtout, ce bon résultat est la conséquence des opinions aussi divergentes que diverses exprimées autour cette table. En particulier lorsqu'une opposition ose refuser les consensus nous même si pour garder son âme elle doit porter l'étiquette de populiste (mot hautement respectable avant qu'il ne soit jeté aux voutours du politiquement correct).

Moralité de la Moralité

En comptabilité, une seul certitude, une seule constante... Si les chiffres sont fournis par l'autorité cantonale, s'ils proviennent du gouvernement genevois, ils seront à coup sûr fantaisistes et erronés.

M. Marcet : le groupe UDC votera les comptes tels quels. Je vais, par contre, les refuser. Je vous rappelle que je suis le seul expert-comptable autour de cette table, qui a été prof pendant plus de 20 ans.

Si je devais établir un rapport sur ces comptes, je serais obligé de les refuser. Pourquoi ? Parce que la caisse de retraite, manifestement, est un problème purement politique. N'importe quel expert comptable, selon les normes IPSAS, devrait les refuser parce que la couverture n'est pas totale. On est ici de nouveau dans un marasme politique.

Pour ceux qui aiment les chiffres, ils font peur. Je dirais simplement qu'à Genève le déficit actuariel des caisses publiques de retraite se situe actuellement entre CHF 5 et 7 milliards que l'on ne voit pas dans les comptes parce que M. Hiler a refusé la mise en application des normes IPSAS (telles qu'elles avaient été pourtant adoptées au sein du Grand Conseil), parce qu'une nouvelle norme est sortie, la norme 25 qui exige, je dis bien qui exige, la présentation dans les comptes d'une collectivité publique de la totalité du déficit actuariel.

Donc, simplement parce qu'on ne veut pas montrer quelque chose, on fait un petit artifice et on dit: « Non, non, ce n'est pas pour nous ». Sachez simplement que si ces comptes concernaient le secteur privé, ils seraient refusés. Je ne peux pas, moi, si j'avais à refuser des comptes dans le privé, venir les accepter dans le public.



J'admets tout de même qu'il a y eu un « effort avec ces CHF 500'000.- ». Il y a d'autres communes qui actuellement vont les passer à 100%. N'oubliez jamais une chose : ceux qui sont autour de cette table si, manifestement ils ont des enfants, c'est eux qui devront payer.

- M. Uehlinger : j'ai bien compris les propos de M. Marcet. Les normes qu'il nomme arriveront en force au niveau de la Mairie en 2016, ce qui n'est pas un état de fait. Nous aurons probablement, entre 2015 et 2016, des difficultés parce que nous devons gérer 2 comptabilités, ce qui ne va pas être évident. M. Zeder commence à s'arracher les cheveux. Nous en avons déjà discuté.

Au niveau du déficit, nous n'avons jamais voulu cacher le déficit de la CAP. Ici, je peux vous dire qu'il est de l'ordre de CHF 4,3 mios. Les comptes 2011, s'ils sont aussi bénéficiaires qu'en 2010, nous essayerons de combler ce déficit de façon plus conséquente. En attendant, c'est un geste. Ce n'est pas une obligation. Donc, déclarer que ces comptes sont illégaux dans le privé, peut-être, mais ils ne le sont pas dans le public, en tout cas pas pour l'instant.

En 2016, probablement, si tout se passe correctement, il n'y aura plus de déficit actuariel au niveau de la CAP, soit parce que les provisions auront été améliorées ou constituées, soit parce que nous aurons provisionné suffisamment ce déficit. Je pense que d'avancer pas à pas est peut-être la meilleure solution. J'espère simplement qu'une crise 2008-2009 ne se reproduira pas et que la CAP pourra, d'un côté renflouer ses caisses et que nous, on pourra boucler une autre partie de provisions pour arriver à un équilibre. On n'est pas en déficit ou en illégalité par rapport aux nouvelles normes.

M. Marcet : je me permets de remarquer que c'est un problème purement déontologique en ce qui me concerne.

- M. Uehlinger : tout à fait.

M. Marcet : la deuxième chose que je me permets de vous signaler est qu'à SIG (avec la CAP), il n'y a pas de couverture étatique, SIG provisionne donc en totalité, cela veut dire qu'ici on renvoie toujours un peu plus loin le bébé.

Je rappelle qu'il va y avoir une grosse modification qui va bientôt apparaître, c'est la modification de certains principes au niveau des caisses de retraite : actuellement, nous sommes à la primauté des prestations et nous allons basculer petit à petit à la primauté des cotisations, ce qui est manifestement plus tolérable.

Je rappelle aussi que les Suisse allemands ont déjà basculé, que la primauté des prestations dans d'autres pays a également chuté et que ce n'est qu'en Suisse romande que nous maintenons ceci. Je précise que la primauté des prestations n'est pas un problème en soi si l'entier des principes techniques est respecté, mais le problème est que dans nos corporations de droit public nous n'avons jamais voulu respecter les principes premiers au niveau de l'enregistrement de ce qui devait être enregistré. Manifestement, ici, on fait des pertes qu'on ne veut pas montrer, car simplement il est ici fondé de montrer un bénéfice de CHF 1.3 mios cette ann.



Je rappelle finalement le petit encart en bas du tableau qui disait que la moitié des bénéfices, découlant de recettes fiscales, concernait des exercices antérieurs à 2010, si j'ai bien vu ce qui a été présenté. C'est bien cela ? Si c'est bien cela, cela veut dire que formellement on aurait dû en tenir compte au niveau des bénéfices exceptionnels sur exercices antérieurs. Si on part de ce principe là, le gain qu'on nous annonce comme étant de CHF 1,3 mios au niveau de la gestion ordinaire est en fait une perte de CHF 200'000,-.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2010, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 14 avril 2011,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour » et 1 voix « contre », soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de CHF 34'532'274,80 aux charges et de CHF 35'834'538,98 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'302'264,18.
3. D'approuver le compte d'investissement 2010 pour un montant de CHF 12'236'659,82 aux dépenses et de CHF 303'930,- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 11'932'729,82.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 11'932'729,82 par l'autofinancement à raison de CHF 8'275'618,78 au moyen de la somme de CHF 6'973'354,60 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'302'264,18, l'insuffisance de financement s'élevant à CHF 3'657'111,04.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'302'264,18 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010



6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010, totalisant à l'actif un montant de CHF 143'274'803,69 qui se compose de :

– Patrimoine financier	CHF 42'175'941,56
– Patrimoine administratif	<u>CHF 101'098'862,13</u>
Total de l'actif	CHF 143'274'803,69

et au passif un montant de CHF 143'274'803,69 qui se compose de :

– Engagements courants et passifs transitoires	CHF 1'741'546,16
– Dettes à moyen et long termes	CHF 14'245'000,00
– Fonds d'assurances	CHF 1'000,00
– Provisions	CHF 11'364'555,45
– Engagements envers les financements spéciaux	CHF 9'395'124,44
– Fortune nette	<u>CHF 106'527'577,64</u>
Total du passif	CHF 143'274'803,69

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2010 à CHF 20'500'696,83.

M. Uehlinger remercie la majorité des commissaires pour la confiance qu'ils ont accordée au personnel communal et au Conseil administratif et tient à préciser que M. Marcet a, quand même, omis de dire que, sous la rubrique « Patrimoine financier », les nouvelles normes vont faire complètement exploser ce chiffre, ce qui va nous amener dans une situation à l'américaine. Cela veut dire l'évaluation en fonction de la réalité du terrain. En cas de crise immobilière ou autre, les chiffres vont fluctuer de plus en plus. Donc, avec des avantages et des inconvénients.

M. Marcet : il faudra donc faire attention aux inconvénients !

Mme la Présidente propose une pause de 5 minutes à l'assemblée.

8. Comptes 2010 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-11-05).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation communale pour le logement : dans sa séance du 28 mars 2011, le Conseil de Fondation a accepté, à l'unanimité, les comptes 2010.

Je profite de remercier, ce soir, tous les commissaires qui ont travaillé dans cette Fondation. Le secrétariat est actif durant toute l'année, en dehors des comptes. Je vais vous expliquer très brièvement la situation du PLQ Clair-Val qui est une activité importante pour les membres de cette Fondation.



Comme vous le savez certainement, qu'il y a eu 2 oppositions à ce PLQ. Que le Tribunal administratif a tranché en faveur de la Fondation et qu'un seul recourant a recouru au Tribunal fédéral. Nous sommes, pour l'instant, dans cette situation. Nous avons un très bon espoir d'obtenir dans les deux mois une réponse du Tribunal fédéral sur cette opposition.

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 14 avril 2011 :

- *Deux commissaires annoncent qu'ils s'abstiendront étant directement impliqués dans la gestion ou la révision de la Fondation communale pour le logement.*

Au vote :

- *Les comptes 2010 sont acceptés par 6 oui et 2 abstentions.*

La séance est levée à 19h.20.

La discussion est ouverte :

M. Loutan : je signale que la Fondation pour le logement s'occupe aussi de l'Agenda 21, l'immeuble dans lequel se trouve le secrétariat a, en ce moment, une action en cours pour étudier et appliquer des mesures d'économie d'eau et d'électricité. Nous attendons les résultats. On a récemment décidé d'établir un bilan énergétique des bâtiments en général pour voir ce qui peut être entrepris, ceci avec l'aide du chèque énergie et de l'Etat. Nous accepterons les comptes présentés.

M. Gautier : en tant que membre du Conseil de Fondation, je m'abstiendrai lors du vote.

M. Frossard s'abstiendra également en tant que membre de la Fondation.

M. Loutan : au niveau de la procédure, si on accepte les comptes de la Fondation en commission, existe-t-il un règlement disant qu'on ne peut pas les voter en tant que Conseiller municipal ? Parce qu'on n'a pas d'intérêts privés dans ce cas, donc doit-on s'abstenir de voter ?

M. Stark : non, pas du tout.

La parole n'étant plus demandée, Mme Jacqueline Tomasini, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2010, présentés par la Fondation communale pour le logement,



- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 14 avril 2011,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 21 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2010 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

9. Boucllement des crédits d'investissements. Discussion. Vote.

(RA-11-01), (DA-11-06), (DA-11-07), (DA-11-08).

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances : vous avez vu qu'il y a 3 boucllements de crédits en dépassement. Deux qui sont symboliques et un qui est non négligeable. Nous avons effectivement un dépassement pour la reconstruction et transformation de la Mairie. C'est la part importante, le crédit voté était de CHF 810'000,-, le montant dépensé est de CHF 1'194'000,-.

Concernant le CSSM, il s'agit du dépannage au stade des Trois-Chêne, soit le chauffage et luminaires, nous avons un dépassement de CHF 204.33. Le dernier crédit concerne les mesures de modération de trafic sur le chemin de la Mousse pour une enveloppe de CHF 46'500,-, nous avons dépensé CHF 46'839.60, d'où le dépassement de CHF 339.60. Ce sont les 3 dépassements sur les 26 présentés ce soir.

Aux Votes :

- *L'entrée en matière est acceptée par 24 oui, donc l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de résolution et propose de faire toute la série en même temps :

R é s o l u t i o n

- Vu l'article 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des commune du 31 octobre 1984,
- Vu la liste des crédits d'investissements terminés présentée par le Conseil administratif,



- Attendu que les crédits d'investissements ne nécessitent pas de crédit complémentaires, hormis ceux concernant :

Dépassements

- | | | |
|---|-----|------------|
| – reconstruction et transformation de la Mairie | CHF | 384'788,02 |
| – CSSM – dépannages au stade des Trois-Chêne, chauffage et luminaires | CHF | 204,33 |
| – mesures de modération du trafic au chemin de la Mousse | CHF | 339,60 |

qui feront l'objet de délibérations séparées,

- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. De déclarer les crédits d'investissements mentionnés sur la liste ci-jointe bouclés, hormis ceux concernant :

Dépassements

- | | | |
|---|-----|------------|
| – reconstruction et transformation de la Mairie | CHF | 384'788,02 |
| – CSSM – dépannages au stade des Trois-Chêne, chauffage et luminaires | CHF | 204,33 |
| – mesures de modération du trafic au chemin de la Mousse | CHF | 339,60 |

qui feront l'objet de délibérations séparées.

Puis les délibérations suivantes sont votées unes à unes (DA-11-06, DA-11-07 et DA-11-08) :

DA-11-06 – Reconstruction et transformation de la Mairie

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2007 ouvrant un crédit d'étude de CHF 810'000,- en vue des travaux de reconstruction et transformation de la Mairie,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 1'194'788,02 soit un dépassement de CHF 384'788,02 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,



Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 384'788,02 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti d'ici à 2014.

DA-11-07 – CSSM – dépannage au stade des Trois-Chêne, chauffage et luminaires

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 11 mai 2010 ouvrant un crédit de CHF 35'350,- en vue de procéder au remplacement de trois systèmes d'aérotherme aux vestiaires du stade des Trois-Chêne,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 35'554,33 soit un dépassement de CHF 204,33 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 204,33 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit normal.

DA-11-08 – Mesures de modération du trafic au chemin de la Mousse

La parole n'étant pas demandée, Mme Jacqueline Tomasini, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 7 avril 2009 ouvrant un crédit de CHF 46'500,- en vue de la mise en place de mesures de modération du trafic au chemin de la Mousse,



- Attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 46'839,60 soit un dépassement de CHF 339,60 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 339,60 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit normal.

10. Demande d'un crédit de CHF 365'000,- en vue de l'agrandissement du columbarium du cimetière de Thônex. Discussion. Vote. (DA-11-09).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : le détail de ces CHF 365'000,-, vous l'avez dans l'exposé des motifs qui a été fourni par le service technique. La décision a été prise de doubler la capacité du columbarium, selon les plans que vous avez entre vos mains, ce projet a été fait avec une possibilité d'extension et vous propose ni plus ni moins de compléter l'équipement actuel qu'il convient d'aménager d'ici la fin de cette année. Le détail des coûts vous est expliqué et je réponds volontiers à vos questions.

Aux Votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 16 oui et 8 non.*

La discussion est ouverte :

M. Loutan du groupe socialistes-verts, fait la déclaration suivante sur les points 10, 11 et 12 :

Notre groupe, sans contester l'utilité d'agrandir le columbarium de notre cimetière, ni l'éventuelle nécessité de rénover les locaux au sous-sol de la salle des Fêtes pense plus judicieux de renvoyer ces deux projets en commission pour que les frais engendrés soient assumés et compris par le nouveau Conseil municipal, plutôt que votés sur le siège tels quels.

Ces votes à chaud ont du reste déjà été critiqués par plusieurs d'entre nous. Ce qui est d'autant plus compréhensible ce soir, dernier Conseil municipal de la législature.

De plus, les commissions concernées auraient ainsi l'occasion de visiter les lieux, ce qui serait pour les nouveaux commissaires une bonne occasion d'entrer de plain pied, au propre et au figuré, dans la gestion de la Commune.



Le crédit important du point 10 pour le Columbarium, qui sauf erreur de ma part ne figure pas au budget, nous semble donc devoir être renvoyé à la commission de l'Environnement et le 11 en commission des Travaux & Bâtiments.

Pour le projet 12 de déchetterie enterrée, il est la poursuite de notre politique dans ce nouveau quartier Etienne Chennaz, avec même un plus pour les déchets de cuisine, et nous l'accepterons donc volontiers tel quel.

Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le columbarium de Thônex est utilisé depuis le 1^{er} janvier 1998 que sa capacité est de 145 emplacements et qu'à ce jour il n'en reste que 25 de libres, ce Columbarium étant pratiquement arrivé au maximum de sa capacité,
- Vu le projet d'extension du columbarium qui permettrait de disposer de 144 emplacements supplémentaires afin de pouvoir répondre à la demande qui est en constante augmentation,
- Vu le projet du service technique communal,
- Sur proposition du Conseiller administratif,
- Par 20 voix « pour » et 4 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 365'000,- en vue de l'extension du columbarium du cimetière de Thônex.
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir cette dépense de Fr 365'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2012 à 2031.
11. Demande d'un crédit de CHF 310'000,- en vue de la rénovation des locaux sanitaires au sous-sol et du remplacement des parois coulissantes mécaniques de la salle des fêtes. Discussion. Vote. (DA-11-10).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : la salle des fêtes est un lieu largement public, tout le monde à la possibilité de visiter et d'utiliser ce bâtiment et on peut constater la dégradation actuelle des sanitaires du sous-sol ainsi que des parois coulissantes des salles annexes.



Le service technique communal a préparé un exposé des motifs qui donne toutes les explications relatives à ces travaux de rénovation. Nous vous présentons ce crédit ce soir afin de pouvoir effectuer les travaux durant cet été soit dans une période creuse au niveau de l'utilisation de la salle.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 21 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions.*

Mme Constantin : je demande un complément d'information au Conseil administratif qui, cependant, ne changera pas ma position d'accepter ce crédit. L'auberge communale présente des problèmes d'écoulement au niveau des égouts, ne serait-il pas judicieux de faire également des travaux de réfection dans les WC de l'auberge en parallèle de ceux de la salle ?

- M. Poncioni : nous allons étudier la possibilité mais, à notre avis, il y a deux réseaux d'eaux usées et ceux-ci ne sont pas les mêmes entre la salle des fêtes et l'auberge communale.

M. Frossard : je soutiens tout à fait cette demande de crédit mais pense que cette salle aurait besoin d'un lifting complet. Il faudra un jour y réfléchir car ce bâtiment a maintenant 40 ans et il n'y a pas de grands travaux qui ont été effectués

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 17 voix « pour » et 7 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :

M. Roth fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Le Conseil administratif nous présente ce soir une demande de mise aux normes et standards actuels des locaux sanitaires au sous-sol de la salle des fêtes pour un montant de CHF 165'000,-, ce qui, après plus de 40 ans de service, n'est pas un luxe.

Par la même occasion, nous est présentée une demande de remplacement au prix de CHF 145'000,- des parois coulissantes mécaniques au rez-de-chaussée qui montrent une usure importante. Là également, il faut assurer l'exploitation polyvalente en tout temps ce qui devient difficile après plus de 4 décennies d'utilisation.

Nous estimons qu'il n'y a pas lieu de renvoyer ce dossier en commission des Travaux & Bâtiments du fait que les problèmes sont clairs et les solutions tout autant.

Nous laissons le soin au Conseil administratif et aux services techniques d'opérer les meilleurs choix sur le plan qualitatif et suggérons d'opter pour des couleurs claires en ce qui concerne les parois afin de rendre les salles plus accueillantes.

L'Entente votera ce crédit.



La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les équipements de la salle des fêtes ont plus de 40 ans et que certains d'entre eux nécessitent des rénovations voire des remplacements,
- Vu le projet du service technique communal concernant de la rénovation des locaux sanitaires des sous-sols et le remplacement des parois coulissantes mécaniques,
- Afin d'avoir des locaux sanitaires en accord avec les standards actuels et d'éviter les nombreuses pannes des parois coulissantes dont il n'existe plus de pièces de rechange,
- Sur proposition du Conseiller administratif,
- Par 17 voix « pour » et 7 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 310'000,- en vue de la rénovation des locaux sanitaires au sous-sol et du remplacement des parois coulissantes mécaniques.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 310'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2012 à 2021.
12. Demande d'un crédit de CHF 120'000,- en vue de la réalisation d'une déchetterie enterrée dans le quartier chemin Etienne-Chennaz. Discussion. Vote. (DA-11-11).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : l'explication est relativement simple, nous nous trouvons avec un plan localisé de quartier pour 290 logements et les travaux ont pris de l'avance par rapport au planning initial. Nous allons donc nous trouver, très rapidement, avec de nouveaux habitants. Les premiers sont prévus pour le courant du mois d'octobre ou novembre de cette année.

La proposition d'installer une déchetterie dans ce périmètre répond simplement à une logique tendant à couvrir l'ensemble du territoire communal. Le Conseil administratif vous recommande d'accepter cette demande de crédit.

Aux Votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Loutan : au chemin des Deux-Communes nous effectuons un essai pour la récupération des déchets de cuisine, peut-on avoir un retour concernant cet essai et prévoit-on de mettre un récepteur, même provisoire, pour ce type de déchets au chemin Etienne-Chennaz ?

- M. Détruche : l'exposé des motifs comprend, pour l'instant, des récepteurs pour le papier, le verre, le PET, l'aluminium, les ordures ménagères et les déchets de cuisine.

Lors de la dernière commission de l'Environnement nous avons sorti les statistiques et il faut avouer que cela ne donne, pour l'instant, absolument pas satisfaction. A l'heure actuelle, le rapport des levées par rapport aux frais engendrés n'encourage pas pour l'instant de le faire à Etienne-Chennaz mais nous avons toutefois la possibilité de le faire car ce système de déchetterie est modulable.

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral et du groupe radical :

Le Conseil administratif devance les problèmes et nous présente ce soir une demande de crédit de CHF 120'000,- en vue de la réalisation d'une déchetterie enterrée dans le quartier chemin Etienne-Chennaz où 290 logements verront le jour prochainement.

Nous saluons cette initiative et la création d'une troisième déchetterie enterrée qui évite le dépôt sauvage – très regretté partout – dans une très large mesure.

Le groupe libéral et le groupe radical voteront ce crédit relatif à 6 nouvelles unités enterrées.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la Commune s'est équipée en l'an 2000 de bennes destinées au tri sélectif des déchets et que pendant ces 10 dernières années le taux de recyclage sur les points de récupération a atteint sa maturité,
- Attendu qu'un nouveau quartier d'immeubles est en train de se réaliser au chemin Etienne-Chennaz et que celui-ci comprendra 290 nouveaux logements,



- Attendu que les infrastructures routières, ainsi que l'aménagement paysager auront été réalisés dans le cadre de ce projet il paraît nécessaire de prévoir un nouvel emplacement pour le tri sélectif des déchets,
- Attendu que cette réalisation s'inscrit parfaitement dans le cadre du développement durable,
- Vu le projet présenté par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 120'000,- en vue de la création d'une déchetterie enterrée dans le quartier du chemin Etienne-Chennaz.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 120'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2012 à 2021.

13. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

14. Projet de résolution déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin et Anne-Marie Jaquet, Présidente et vice-présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, concernant le fonctionnement du Comité des fêtes. Discussion. Vote. (RM-11-02).

Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage et signataire, donne lecture du projet de résolution :

Exposé des motifs :

Le comité des fêtes s'est réuni les 15 et 16 mai 2010 pour redéfinir ses activités. Lors de ce séminaire de travail, les membres ont souhaité proposer des modifications afin de garantir dans le long terme un fonctionnement adéquat de celui-ci.

Actuellement, autant les membres de droit (CA délégué à la culture et Présidente et Vice-présidente de la commission culture, loisirs et jumelage) que les membres du comité ne comptent pas leur énergie et leurs heures de bénévolat pour le bon fonctionnement des activités.

La clé du succès est une participation active de chacun et dans une répartition des responsabilités en fonction des compétences et disponibilités de chaque membre.



Les tâches de présidence et de vice-présidence du comité ne devraient donc pas être obligatoirement assumées par la présidence et la vice-présidence de la commission culture, loisirs et jumelage du Conseil municipal. Voici ci-après deux raisons principales à ceci :

- Le comité doit pouvoir compter sur la disponibilité et le volontariat des deux membres de droit (membres de la commission culture, loisirs et jumelage). Le comité des fêtes pense donc qu'il serait plus efficace de choisir deux membres motivés de la commission pour y siéger et non forcément la présidence et la vice-présidence, sans pour autant les exclure.
- Dans ce sens, les tâches de présidence et de vice-présidence du comité doivent pouvoir revenir à tout membre du Comité.

Résolution :

- Vu la création par le Conseil municipal, dans sa séance du 16 novembre 1999, d'un Comité d'activités culturelles et des fêtes à Thônex.
- Attendu qu'actuellement le Président et le Vice-président de la Commission de la culture, des loisirs et du jumelage sont désignés d'office Président et Vice-président du Comité d'activités culturelles et des fêtes de Thônex.
- Vu la proposition des membres du Comité d'activités culturelles et des fêtes de Thônex de changer la dénomination de celui-ci et de réorganiser la composition du Comité en ce qui concerne la présidence et la vice-présidence.

Le Conseil municipal décide :

1. De renommer le Comité d'activités culturelles et des fêtes de Thônex en « Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex ».
2. Que deux membres de la commission « culture, loisirs et jumelage » soient nommés par cette dernière pour siéger au sein du Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex.
3. Que le Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex nomme en son sein un(e) Président(e) et un(e) Vice-président(e).

D'accepter les modifications proposées ou le cas échéant de renvoyer ce projet à la commission culture, loisirs et jumelage.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir réserver un bon accueil à cette résolution.

Pour le comité des fêtes, de la culture et du jumelage :

Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage
Mme Anne-Marie Jaquet, vice-présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage

La discussion est ouverte :

M. Stark : je ne comprends pas la nuance de renommer le Comité d'activités culturelles et des fêtes de Thônex en Comité des fêtes, de la Culture et du Jumelage. Peut-on me donner des précisions ?

- M. Decrey : dans la première appellation on ne parle pas du jumelage or, c'est bien le Comité des fêtes qui s'est chargé de l'organisation des festivités qui auront lieu ce week-end. C'est pour cette raison que la notion du jumelage a été rajoutée.



M. Stark : dans ce cas y aura-t-il toujours qu'une seule présidence ou on en imagine une pour les activités culturelles et l'autre pour l'organisation du jumelage ?

- M. Decrey : le Comité des fêtes, de la Culture et du Jumelage aura un Président pour l'ensemble de ses activités. Il y a cependant plusieurs responsables nommés en fonction des manifestations organisées, telle que la fête de la bière, le tournoi de Jass, le jumelage, etc.

Mme Constantin confirme qu'il y a des responsables de manifestations.

La parole n'étant plus demandée il est passé au vote :

Au vote :

- *La résolution est acceptée par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*

15. Propositions du Conseil administratif

M. Uehlinger, Maire, le Conseil administratif n'a pas de proposition.

16. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué donne lecture des réponses à la question écrite posée lors de la séance du 14 février 2011 par :

16.1. M. Guy Loutan, Conseiller municipal, pose la question suivante : « Le Conseil administratif a-t-il des précisions à nous donner sur les actions entreprises, les décisions ou projets en cours sur ces trois points suivants :

Le Conseil administratif a-t-il des précisions à nous donner sur les actions entreprises, les décisions ou projets en cours sur ces trois points ?

1. pour une meilleure protection des oiseaux contre les vitres de la piscine,

Réponse :

- *Une série d'autocollants a effectivement été posée il y a quelques années ; ces prochaines semaines une autre série viendra compléter l'ensemble ce qui devrait apporter une réponse satisfaisante à la protection des oiseaux.*

2. le changement des cartes d'entrée plus favorable à leur recyclage

Réponse :

- *Les billets d'entrée (une et/ou 10 entrées) sont produits avec du papier cartonné légèrement plastifié ce qui leur confère une certaine rigidité et leur donne un aspect brillant.*



Étant donné que ces billets sont utilisés dans un milieu tempéré et propice à la formation de condensation, cet apprêt plastique évite qu'ils s'entre-collent. Cette condition est nécessaire pour que les deux distributeurs automatiques mais également l'imprimante de la caisse puissent émettre dans de bonnes conditions les billets d'entrée puis la lecture du code-barres par l'appareil qui libère le tourniquet d'entrée à la piscine.

Notre fournisseur Skidata nous a indiqué ne pas être en mesure d'assurer le bon fonctionnement des appareils avec un autre support papier.

et

3. pour une protection contre les autos de la surface herbeuse au pied des arbres de la route de Jussy.

Réponse :

- *La réponse à cette question qui a notamment été relevée lors de la commission environnement du 10 mars 2011 est la suivante : la pose de cailloux au pied des arbres n'est pas une réponse satisfaisante au niveau de l'aménagement urbain (en contraste notamment avec la qualité des espaces extérieurs réalisés par Rolex, en vis-à-vis).*

Une solution "traditionnelle" existe il s'agit de pose au pied des arbres de plaques ajourées en métal qui peuvent être assorties en périphérie d'épingles pour éviter le stationnement ; dans ce cas de figure il conviendrait encore de faire une pesée des intérêts entre le coût que cela représente et les avantages retirés de ces aménagements.

- M. Loutan : en ce qui concerne le bâtiment de la piscine les vitres sont effectivement bien signalées par des silhouettes noires par contre il n'y en a aucune sur les vitres qui entourent la piscine extérieure.

A la route de Jussy je vous signale qu'il y a de gros cailloux qui limitent l'accès des voitures devant l'immeuble et le parking souterrain du N°20 et je ne crois pas que l'entreprise Rolex se soit plainte de cette situation. On pourrait mettre 4 blocs de pierres aux coins des pieds des arbres, cela ne coûte quasiment rien et les voitures sont gênées par ces obstacles.

Pour les cartes d'entrée de la piscine c'était plutôt une question de recyclage car les matériaux mixtes sont inutilisables et on ne peut que les brûler. Ne devrait-on pas s'arranger pour en prendre des recyclables car vous n'en parlez pas dans votre réponse.

- M. Détruche : nous avons déjà eu quelques soucis avec le fonctionnement de ces machines et la réponse qui vous a été donnée est celle de notre fournisseur. Nous verrons si d'autres précisions pourront être données par notre service technique.



Puis, il est donné lecture de la question suivante :

16.2. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, pose la question suivante au sujet de l'incivilité et la sécurité :

On entend souvent parler de l'augmentation de la violence, de l'insécurité et des incivilité. Mais nous ne disposons guère de données communales à ce sujet, sinon celles concernant les deux dernières années, récemment fournie à la Commissions de la sécurité.

Or, j'ai appris qu'il serait possible d'obtenir auprès de la police cantonale des données détaillées pour les dix dernières années. Il serait intéressant de les connaître afin de mieux appréhender les éventuelles mesures à prendre. Le Conseil administratif peut-il s'adresser à la police cantonale afin de les obtenir ?

Lors de notre dernière séance, j'ai déjà posé cette question, sans obtenir de réponse satisfaisante. C'est pourquoi je me permets aujourd'hui de revenir à la charge par écrit.

17. Propositions individuelles et questions

17.1. Aménagement d'une parcelle vers le Pavillon Mousse

M. Stark : j'ai vu que le service des espaces verts réalisait un aménagement dans ce secteur, que va-t-il y être installé ?

- M. Uehlinger : il s'agit du terrain que nous préparons suite à l'acceptation de la motion concernant les abeilles. Ce terrain a été retourné cet hiver et préparé pour êtreensemencé afin de devenir une prairie fleurie.

17.2. Ecole Marcelly

M. Stark : va-t-on faire quelque chose pour rendre le cheminement derrière l'école plus praticable ?

- M. Détruche : cette question a déjà été posée à de nombreuses reprises. A un moment nous avons envisagé de poser un tapis ou un revêtement plus perméable. Nous avons constaté que ces solutions ne donneraient pas satisfaction, mais il s'agit toujours d'une de nos préoccupations. Le revêtement actuel doit simplement être un peu trop compacté et cela cause des soucis en cas de fortes pluies.

17.3. TPG

M. Stark : j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration du premier tronçon de la ligne Meyrin-le CERN, à l'avenir cette ligne fera le trajet : « Moillesulaz-le CERN ».



17.4. Projets immobiliers à la gare de Chêne-Bourg

M. Marcet : la semaine prochaine M. Marc Müller organise une séance d'information publique à Chêne-Bourg relative aux projets immobiliers à la gare de cette commune. Il est important que des représentants de notre Commune se rendent à cette séance pour s'enquérir des objectifs de ces projets. Comme on le sait il ne s'agit pas de petites réalisations quand on connaît les problèmes de circulation actuelle auxquels vont se rajouter les Communaux d'Ambilly on va vite se rendre compte que l'on ne pourra plus circuler dans cette région.

- M. Uehlinger : M. Decrey et moi-même nous nous rendrons à cette séance d'information car il est évident que ces projets auront une incidence régionale importante. M. Détruche nous rejoindra car il se trouvera au CSSM pour la remise du Mérite sportif.

17.5. Circulation des cyclistes

M. Marcet : beaucoup de gens s'inquiètent de savoir pourquoi la Commune n'intervient pas face à la circulation débridée des vélos sur les trottoirs. Je vous rappelle qu'en lisant la presse on peut constater qu'il y a trois personnes par jour qui finissent aux urgences en raison de chocs entre piétons et cyclistes.

- M. Decrey : vous avez entièrement raison les cyclistes circulent non seulement sur les trottoirs mais ils ont également tendance à oublier les règles de la circulation notamment en ce qui concerne les feux rouges. Nos APM sont tout de même attentifs à ce problème et nous allons leur rappeler d'être plus vigilants sur ces infractions.

Par notre plan directeur piétons et cyclistes nous espérons cependant que ces derniers deviennent plus respectueux des autres usagers de la route.

17.6. Discours de fin de mandat

Mme Doris Constantin fait la déclaration suivante :

*Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Il n'est pas de coutume, mais étant actuellement le « dinosaure » du Conseil municipal comme certains d'entre vous m'ont nommée dès le début de la législature, je voulais vous adresser, et ce n'est pas sans émotion, ces deux mots.

Ma décision n'a pas été prise sans réflexion, mais le « dinosaure » vous quitte !



J'ai eu beaucoup de plaisir et l'ai fait avec cœur en tant qu'enfant de Thônex, à assumer au plus près de ma conscience mon mandat de Conseillère municipale même si, toutes les séances n'ont pas été faciles et de surcroît, à gérer en tant que Présidente, la commission Culture.

Mon souhait ce soir le plus cher est que les échanges d'opinion se déroulent dorénavant dans un esprit plus serein, plus cordial et que les prises de positions soient faites dans l'intérêt général de nos citoyens thônésiens; chose que je me suis efforcée d'appliquer au mieux pendant plus 14 ans.

Je vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'aux successeurs, un plein succès pour la nouvelle législature. Quant à moi, je vais passer au rang des coulisses !

Je ne terminerais pas sans remercier sincèrement M. Ph. Guex, Secrétaire général, MM. F. Fortuna et M. Zeder, secrétaires généraux adjoints, ainsi que l'ensemble du personnel de la Mairie pour sa précieuse collaboration tout au long de ces années passées ensemble.

Merci à vous tous et bonne route... !!!

17.7. Culture

M. Saudan : suite au vote de la commission Culture du 3 mai 2011 en faveur de la société DPO EVENEMENTS, le PDC souhaite donner sa position :

Le PDC ne peut pas soutenir une culture sous cette forme qui ne correspond pas à la demande faite, par l'ensemble des commissaires, concernant le cahier des charges établi pour l'appel marché public, que le mandataire doit respecter, même si nous faisons une attribution du gré à gré. Avec le vote de cette commission, nous nous mettons hors la loi et ouvrons la porte à un éventuel recours.

Pour rappel, la société DPO propose uniquement 10 spectacles actuels et offre la possibilité de nous aider, vous avez bien entendu, de nous aider à organiser des spectacles de proximité. Cela pour un montant en faveur du mandataire de CHF 200'000,- et un budget pour la saison culture de CHF 250'000,-. En clair, avant de commencer sa programmation, nous offrons au mandataire le droit de faire CHF 25'000,- de déficit par spectacle. Le mandataire ne prend donc pas beaucoup de risques en participant pour CHF 50'000,- sur le déficit. De plus, avec ce mandat, cela signifie le licenciement des 2 personnes en place actuellement à la commune.

Autre rappel, notre mandataire actuel fonctionne avec le même budget pour la saison, mais avec 19 spectacles !

Pour toutes ces raisons, nous proposons et souhaitons que la commission des Finances du 24 mai étudie et prenne position sur le projet de la société DPO.



- M. Uehlinger : je sais qu'il s'agit d'un problème, cependant le fonctionnement d'une ou de plusieurs commissions est assez clair. Une commission vote une décision liée à un projet présenté en principe sans se soucier vraiment des aspects financiers et la commission des Finances valide ou non le crédit demandé. En ce qui concerne la société DPO EVENEMENTS nous devons forcément la mettre en adéquation avec le cahier des charges qui avait été établi. Je pense que personne autour de cette table n'a envie de se trouver avec une procédure juridique longue et périlleuse.

Une commission des Finances sera convoquée et devra se prononcer négativement sur ce dossier s'il ne peut pas être mis en conformité avec le cahier des charges qui a été proposé lors du lancement de l'offre en procédure AINP.

Je pense que M. Decrey et moi-même y veillerons et nous ferons du mieux que nous le pourrons.

17.8. Culture

M. Dupraz : il s'agit du même sujet, mais sans concertation :

Le projet culturel « mixte » (showbiz + proximité) mis au point en commission, puis avalisé par le Conseil municipal, s'était concrétisé l'automne passé dans un cahier des charges qui trace les contours précis du mandataire culturel.

L'unique candidat, pourtant fort bien connu par notre commune, ayant échoué dans la procédure AIMP (loi sur les marchés publics) ouverte, il revenait au Conseil administratif de trouver un organisateur de concerts et de manifestations avec qui passer un accord de gré à gré.

Les deux employées de la cellule culturelle, en place depuis plusieurs années sous contrats de droit privé, ont présenté un projet qui répond point par point au cahier des charges susnommé. Appuyé par le magistrat délégué à la culture, ce projet présente de surcroît l'avantage d'être précis d'un point de vue financier et clairement avantageux pour la commune (avec une économie d'au moins CHF 180'000,- à la clé).

Et voilà que le Conseil administratif arrive en commission avec un autre projet, présenté par DPO EVENEMENTS, une société de production de gros événements tels que le supercross et la Lake Parade mais qui n'est pas vraiment expérimentée en matière de concerts, et pas du tout en matière de culture de proximité. D'ailleurs, il y a quelques années, la collaboration de DPO avec Vernier pour le festival rock de cette commune n'a guère duré.

Alors que le cahier des charges établi prévoit une vingtaine de spectacles par an, dont la moitié en soirées de proximité, DPO EVENEMENT ne prévoit que 10 concerts par an et aucun spectacle de proximité. Il ne correspond donc pas du tout au cahier des charges. C'est pourtant cette société que la majorité de la commission - à une voix près - a choisie.



Nous tenons à dénoncer cette décision. Peut-on se moquer ainsi de la loi sur les marchés publics ? Peut-on traiter avec autant de légèreté les deux personnes de la cellule culturelle, qui vont probablement se retrouver au chômage ?

Détourner ainsi la loi sur les marchés publics, c'est violer la loi. Il n'est pas admissible d'agir ainsi. C'est pourquoi notre groupe proteste ce soir haut et fort contre cette décision et appelle les groupes libéral, radical et UDC à reconsidérer posément leur position, que ce soit dans cette législature ou la suivante.

En l'occurrence ce sera pour la séance du 24 mai qui nous a été annoncée tout à l'heure et nous pourrions également inscrire à l'ordre du jour l'audition des deux personnes de la cellule culturelle.

- M. Uehlinger : je pense que mes propos n'ont pas été clairement compris ! Je ne sais pas pourquoi vous remettez en doute la démocratie ; la commission Culture s'est prononcée dans un sens et le Conseil administratif a bien conscience qu'une majorité de 6 voix contre 5 n'est de loin pas satisfaisante. Il y a cependant eu discussion et le mandataire qui a été retenu sera auditionné en commission des Finances.

A titre personnel, je suis relativement choqué de vos propos ! Vous avez torturé la culture présentée par JOKKA Sàrl pendant 4 ans on pouvait même parler d'acharnement.

Aujourd'hui, vos propos ne sont donc pas cohérents. Autour de cette table il y a trois partis qui le sont, le PDC qui a défendu JOKKA Sàrl depuis le début, le parti Radical qui était absolument contre la politique culturelle actuelle et qui a défendu son point de vue jusqu'au bout et l'UDC qui a lutté contre ce concept depuis le début, vous avez également le parti Libéral qui a toujours été très partagé et mitigé à ce sujet.

Vous avez réussi à exécuter JOKKA Sàrl à force de malmenager cette société et maintenant vous voulez revenir en arrière car vous avez peur de la fatalité qui arrive maintenant à savoir : le licenciement de deux personnes. C'est malheureux mais c'est ce qui va se passer maintenant. M. Dupraz je tenais, uniquement, à attirer votre attention sur la loi des marchés publics il ne s'agissait pas d'autre chose.

17.9. Démission du Conseil municipal

Mme Wirthner-Zinggeler donne lecture de sa lettre de démission du Conseil municipal :

*Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Madame la Présidente du Conseil municipal,
Messieurs les Conseillers municipaux
Monsieur le Secrétaire général ainsi que ses deux adjoints.*



Aujourd'hui, je suis contrainte de démissionner avec effet immédiat du Conseil municipal ceci pour des raisons professionnelles.

En effet, je suis candidate à l'élection d'un poste de procureur et il ne m'est pas possible de rester membre du Conseil municipal si je devais être élue. Pour ces raisons je dois aujourd'hui démissionner de votre Conseil municipal, avec effet immédiat.

Je tenais à vous remercier pour ces quatre années passées avec vous. C'était une jolie aventure.

17.10. Antenne de téléphonie mobile

M. Knörr : je remercie le Conseil administratif d'avoir suivi nos interventions et de ne pas s'être contenté d'un simple préavis défavorable concernant la pose d'une antenne de téléphonie mobile à la route d'Ambilly.

Il a fait opposition à la délivrance de l'autorisation de construire et nous l'encourageons de faire de même avec toutes les futures demandes d'installations de ce type.

Je rappellerai que nous avons déjà un précédent à la route de Jussy. Je ne me souviens plus du scénario qui s'était déroulé, mais l'Etat avait réussi, par l'envoi de courriers informant que pour des raisons obscures les oppositions devenaient caduques et aujourd'hui cette antenne est bien là ! Je demande donc au Conseil administratif d'être très vigilant et de bien suivre ce type de demande d'autorisation dans la FAO. Il semblerait, par ailleurs, qu'un projet soit déjà en cours du côté de Mon-Idée.

17.11. Politique culturelle

M. Knörr : je terminerai par un sujet sur lequel je ne voulais pas revenir mais, je me sens obligé :

La création de la cellule culturelle du TAS, ainsi que l'engagement du mandataire culturel responsable ont suivi un processus démocratique.

La décision de cesser la collaboration avec la société JOKKA Sàrl, l'AIMP, le choix de ne plus poursuivre la culture avec la cellule du TAS, ont également été décidé démocratiquement.

A toutes celles et ceux qui dans le secret des alcôves regrettent l'inquisition, nous rappelons les fondements démocratiques de cette assemblée.

Nous avons voté. La procédure est, dès à présent, limpide. Le dossier choisi et uniquement ce dernier doit être présenté en commission des Finances qui acceptera ou refusera le budget, puis transmis au Conseil municipal qui acceptera ou refusera de suivre les décisions des commissions.



La pratique du déni, les propos que nous avons entendus ce soir nous interpellent. Nous sommes en droit de nous poser des questions. J'ajouterai encore que pour le respect des cahiers des charges AIMP. M. Vallat, qui nous a été présenté comme la « peinture des peintures », nous a informés que dans le principe du gré à gré nous n'étions plus obligés d'être tenus par le carcan rigide de l'AIMP. Rappelons que pour ce projet il y avait deux conditions fondamentales qui avaient été posées, à savoir :

1. le mandataire doit être quelqu'un d'extérieur à la Commune, donc pas d'employés...
2. il doit participer au déficit si cela devait être le cas.

17.12. Pont-Bochet

M. Loutan : M. Détruche a-t-il un projet pour aménager le site de récupération des déchets dans le secteur de l'école du Pont-Bochet et des jardins familiaux car ce dernier est un mauvais exemple pour les enfants et les riverains en général ?

17.13. Biotope vers le terrain de pétanque

M. Loutan : lors de la campagne électorale j'ai été agressé par les adeptes de la pétanque qui trouvent que le biotope créé près du cirque avait supprimé une surface de pétanque. Peut-on me confirmer, en public, que ce n'est pas le cas afin, que je puisse me réconcilier avec ces personnes ?

- M. Détruche : comme vous pouvez le constater le rôle d'un Conseiller est d'être interpellé à chaque coin de rue sur des thèmes très particuliers. Effectivement, je le confirme ce biotope n'a clairement pas péjoré le terrain de pétanque.

M. Loutan : merci de ces précisions faites en public.

17.14. Ecole Marcelly - vitrages

M. Loutan : pour revenir à l'école Marcelly, M. Uehlinger avait dit, à l'époque, que l'on ne pouvait rien coller sur les vitres des classes, ni sur celles de l'entrée de la piscine. Y-a-t-il du nouveau à ce sujet ?

- M. Uehlinger : nous avons effectivement un problème, nous avons mandaté un architecte extérieur qui avait déjà connu une pareille situation sur les vitres de l'aéroport.

Les vitres actuelles, avec isolation thermique de relativement haut niveau, n'autorisent pas la pose de papier voire de matériel au sol à moins de 30cm. du bord de la vitre. A certains endroits cela risquerait de la faire sauter

A ce jour, nous avons retenu le paiement de la société qui a posé ces vitrages afin de savoir s'il y avait une erreur par rapport au cahier des charges et à leur légalité. L'expert a été clair ce matériel est légal et il répond aux critères minimaux.



Nous allons essayer de trouver d'autres solutions, voire celle d'accepter de poser des dessins et lorsque les vitrages sauteront les faire remplacer par des vitrages trempés... qui eux résisteront aux chocs thermiques. Nous devons négocier cela avec le pool des constructeurs, mais cette négociation ne va pas être simple, nous avons d'ailleurs prochainement rendez-vous avec l'architecte.

M. Loutan : j'ai également constaté que certains piliers qui tiennent le rez-de-chaussée sont fissurés en haut au contact de la dalle. Cela va créer des infiltrations dues à l'humidité. Pouvez-vous également faire part de cette constatation à l'architecte ?

- M. Uehlinger : l'architecte est au courant, à première vue ceci n'a pas l'air de l'inquiéter du fait qu'il s'agit en partie d'un mouvement de terrain en rapport avec la construction. Il faut laisser le temps que tout se stabilise et à ce moment là il y aura probablement un colmatage.

17.15. Annexe de la Mairie

M. Loutan : je vous encourage à regarder le toit de l'annexe de la Mairie qui est couvert de végétations et de fleurs, j'imagine qu'il en sera de même sur ceux de l'école Marcelly et du Pavillon Mousse.

17.16. Discours fin de mandat

17.16.1 Mme Lopes Beer, Conseillère municipale

Je ne vais pas faire long parce qu'il est tard et il fait chaud...

*Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Secrétaires adjoints,*

Aujourd'hui, c'est mon dernier jour au Conseil municipal, comme vous le savez tous, j'arrête mon mandat pour des raisons personnelles et professionnelles.

J'ai fait 4 années d'apprentissage au sein de notre Conseil municipal et j'ai pu apprendre les rouages du fonctionnement de nos institutions. J'ai eu beaucoup de plaisir à être parmi vous, à participer aux discussions, ceci surtout en commissions.

J'ai trouvé cela très intéressant, très enrichissant, de discuter avec des personnes qui avaient des idées et de l'expérience sur les divers thèmes abordés. Je crois qu'on a besoin de gens qui s'investissent au niveau de la vie de la Commune, que ce soit dans l'associatif ou dans le politique. J'espère que, ma foi, je passerai le flambeau à d'autres personnes qui ont envie de s'investir énergiquement pour la commune.

Merci à tous.



17.16.2 M. Uehlinger, Maire

Chers amis,

Au nom de mes collègues et de moi-même, je tiens à vous remercier pour le travail accompli durant cette législature, la plupart du temps de façon conviviale mais néanmoins sérieux.

L'activité d'un membre du Conseil municipal est chargée du fait du nombre de séances de commissions et de séances plénières, ce ne sont pas les conjoints qui me contrediront !

Nous pouvons aussi remercier chaleureusement les Conseillers qui restent ainsi que ceux qui vont nous rejoindre. Car, actuellement, cette forme de bénévolat n'est pas évidente.

Le Conseil administratif adresse également ses remerciements à Madame la Présidente, notre chère Anne-Marie, qui s'est impliquée à 100% voire plus dans son rôle. Nos remerciements vont également à tous les employés communaux qui nous supportent à longueur d'années.

A titre personnel, je passe le flambeau de Maire, dès le 1^{er} juin, à mon collègue Philippe Decrey et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction comme cela a été le cas pour moi.

Merci à vous et Vive Thônex !

17.16.3 Madame Jaquet, Présidente du Conseil municipal

*Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers Secrétaires généraux,
Chers Collègues,*

J'ai eu l'honneur de présider cette assemblée pendant cette dernière année, je remercie mon parti de m'avoir fait confiance pour assurer cette charge, charge que j'ai eu beaucoup de plaisir à assumer.

Je ne vous ferai pas de long bilan de cette année écoulée, je vous remercie d'avoir su garder une ambiance saine et agréable au cours des débats, sans trop de cafouillages. Je remercie mes deux vice-présidents qui ont su se prêter au difficile exercice de la comptabilisation des voix, malgré quelques couacs.

Une année de présidence ne peut se dérouler correctement sans l'aide et le soutien de nombreuses personnes, que j'aimerais remercier.

Nos trois Conseillers administratifs, qui m'ont autant que possible informée des points sensibles de nos futurs débats.



Les membres du bureau, pour leur collégialité et le bon état d'esprit durant nos réunions.

Notre secrétaire général, cher Philippe, toujours présent, à notre écoute et attentif aux questions de la présidente, ton aide et ton soutien m'ont été indispensables.

Les secrétaires généraux adjoints, MM. Fortuna et Zeder, également toujours disposés à répondre aux diverses questions.

Mme Psarofaghis, collaboratrice administrative pour le Conseil municipal, chère Véronique, que ferait la Présidente sans vous, vos dossiers sont toujours impeccablement préparés, sans eux la gestion des séances serait beaucoup plus ardue. Les autres collaborateurs de l'administration communale pour le travail effectué ainsi que l'amabilité dont ils font toujours preuve.

Ainsi que les toutes personnes que j'aurais oubliées.

Je souhaite bonne chance à mon successeur, bien que je ne le connaisse pas, qu'il ait autant de plaisir que moi. J'espère que la bonne humeur et le fair-play continueront à régner autour de cette table. Bonne chance à ceux qui nous quittent.

La séance est levée à 23h.40.

*

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Anne-Marie Jaquet

M. Philippe Guex



Annexes point 6 de l'ordre du jour :



Thônex

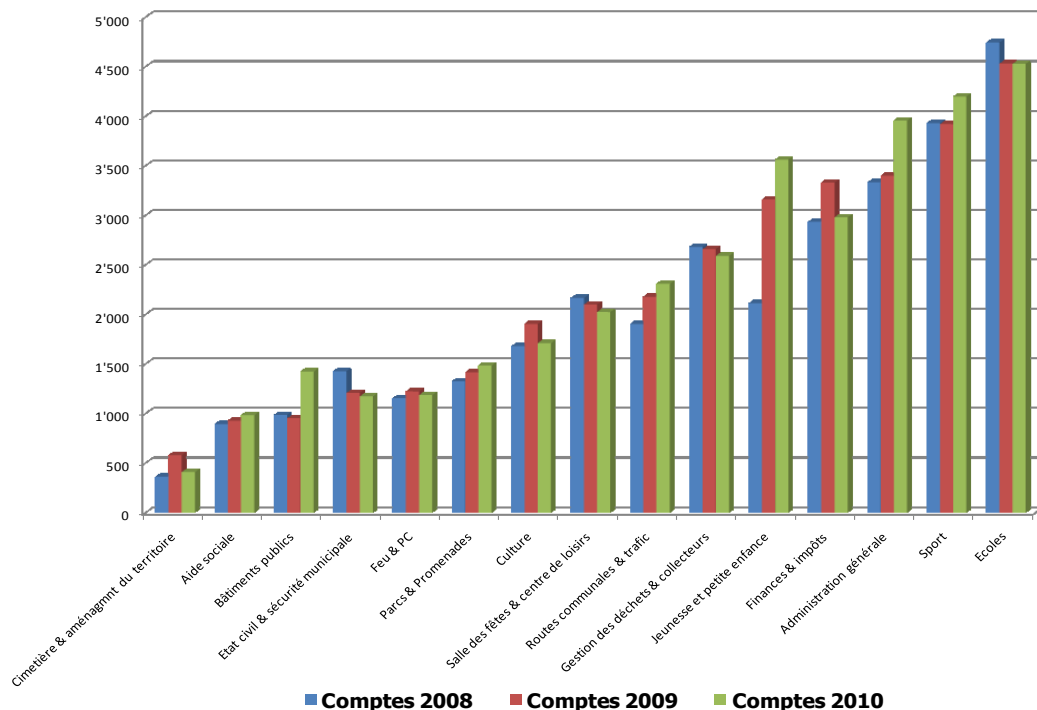
Présentation des comptes 2010

Commune de Thônex - résultat des comptes annuels financiers 2010

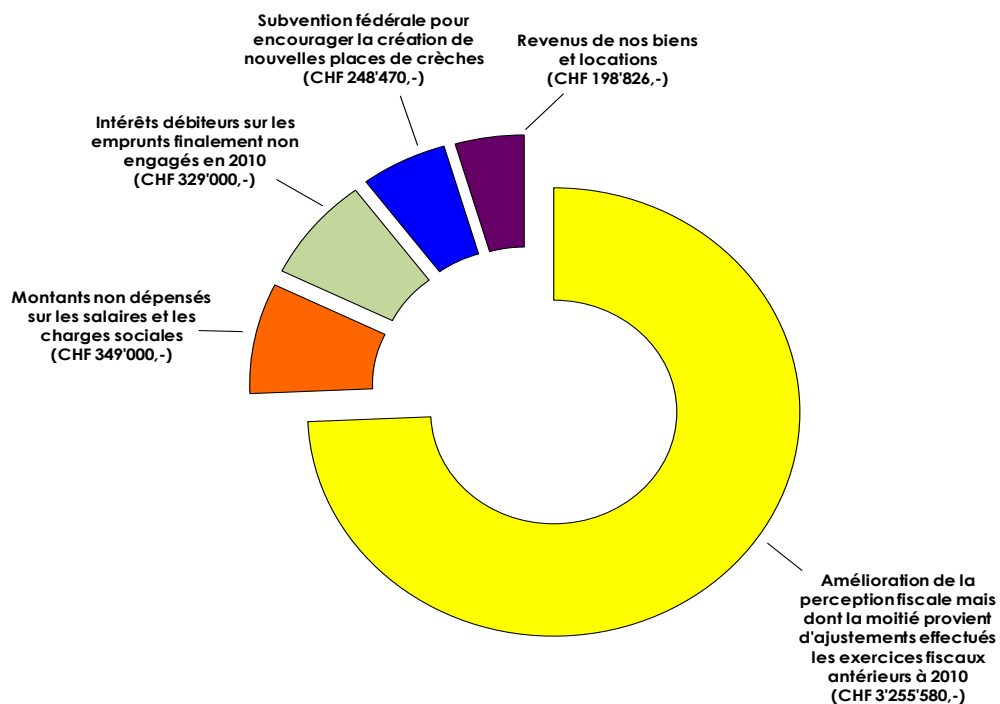
	Budget 2010	Comptes 2010	Ecart	
Résultat du compte de fonctionnement	- 2'407'253	+ 1'302'264.18	+ 3'709'517	
Résultat du compte de financement	- 18'524'095	- 3'657'111.04	+ 14'866'984	
Revenus courants	32'682'537	35'834'538.98	3'152'001.98	+ 9.6 %
Total des revenus	32'682'537	35'834'538.98	3'152'001.98	+ 9.6 %
Charges courantes	28'116'432	27'558'920.20	-557'511.80	- 2.0 %
Amortissements ordinaires	6'973'358	6'973'354.60	-3.40	- 0.0 %
Total des charges	35'089'790	34'532'274.80	- 557'515.20	- 1.6 %
Résultat du compte de fonctionnement	- 2'407'253	1'302'264.18	3'709'517.18	
Autofinancement	4'566'105	8'275'618.78	3'709'513.78	+ 81.2 %
Investissements nets	23'090'200	11'932'729.82	- 11'157'470.18	- 48.3 %
Résultat du compte de financement (insuffisance de financement)	- 18'524'095	- 3'657'111.04	14'866'983.96	

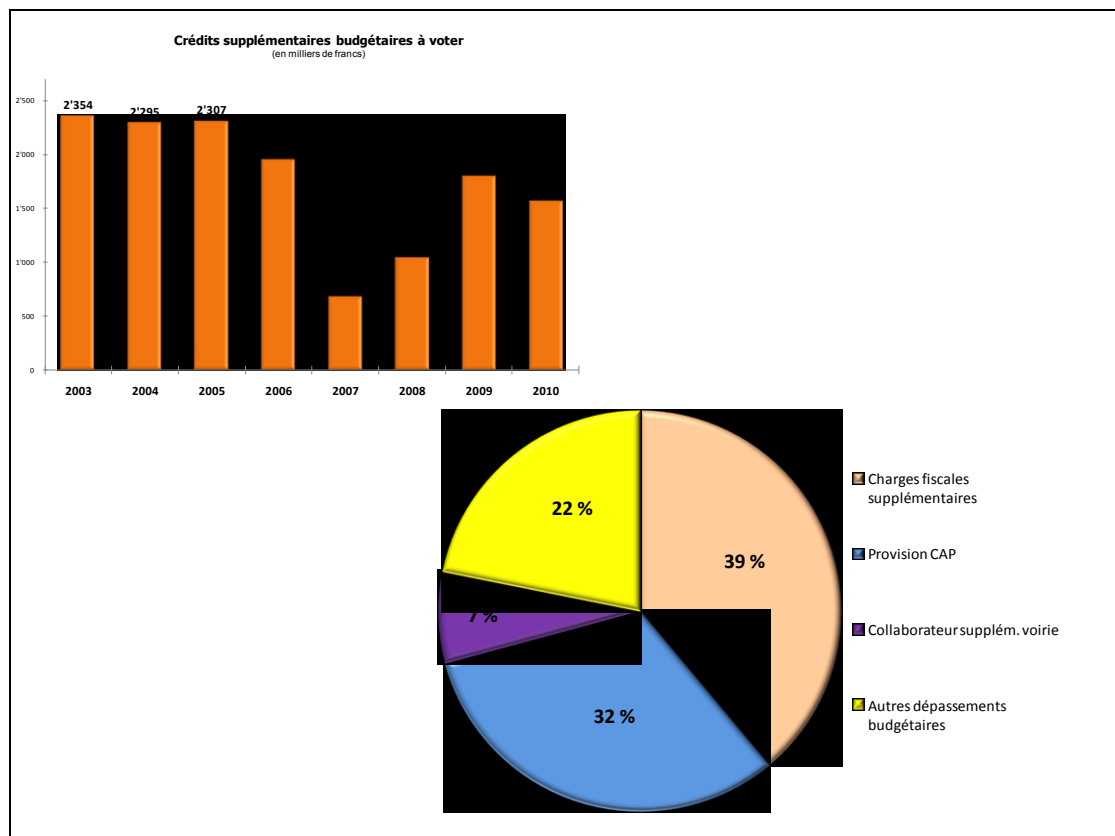
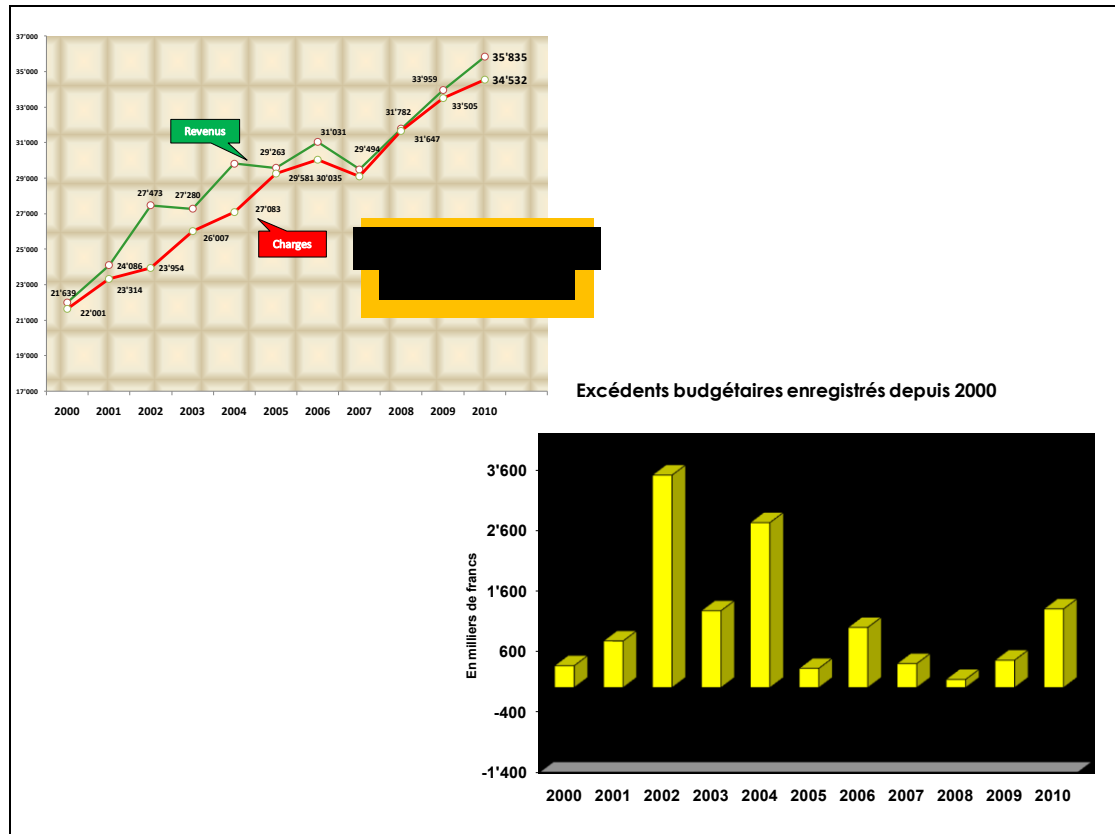


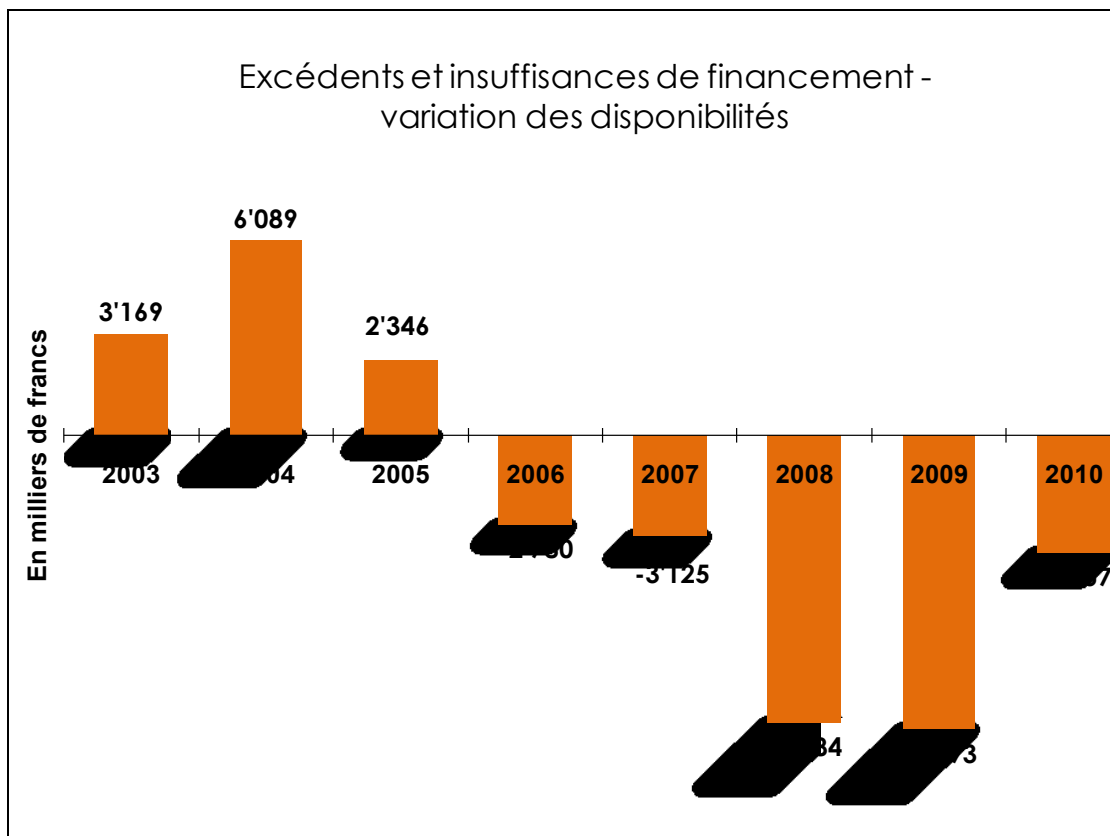
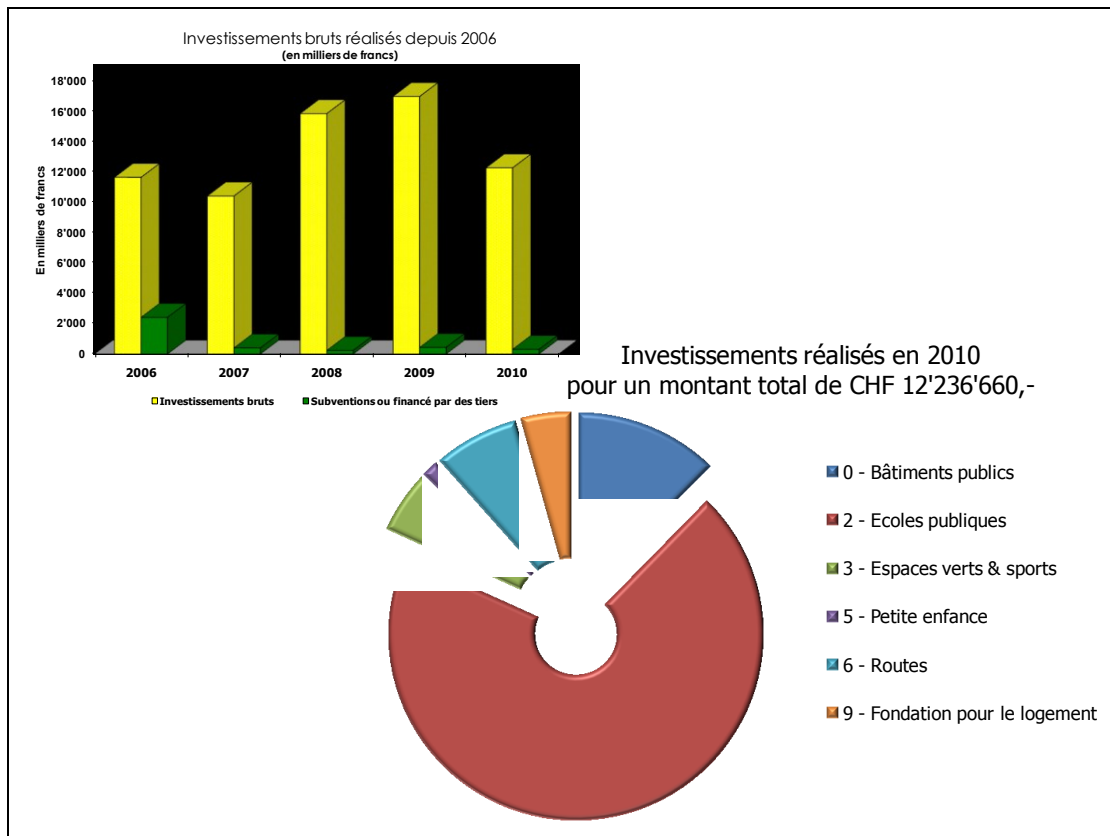
Evolution des dépenses des différents dicastères (en milliers de francs)

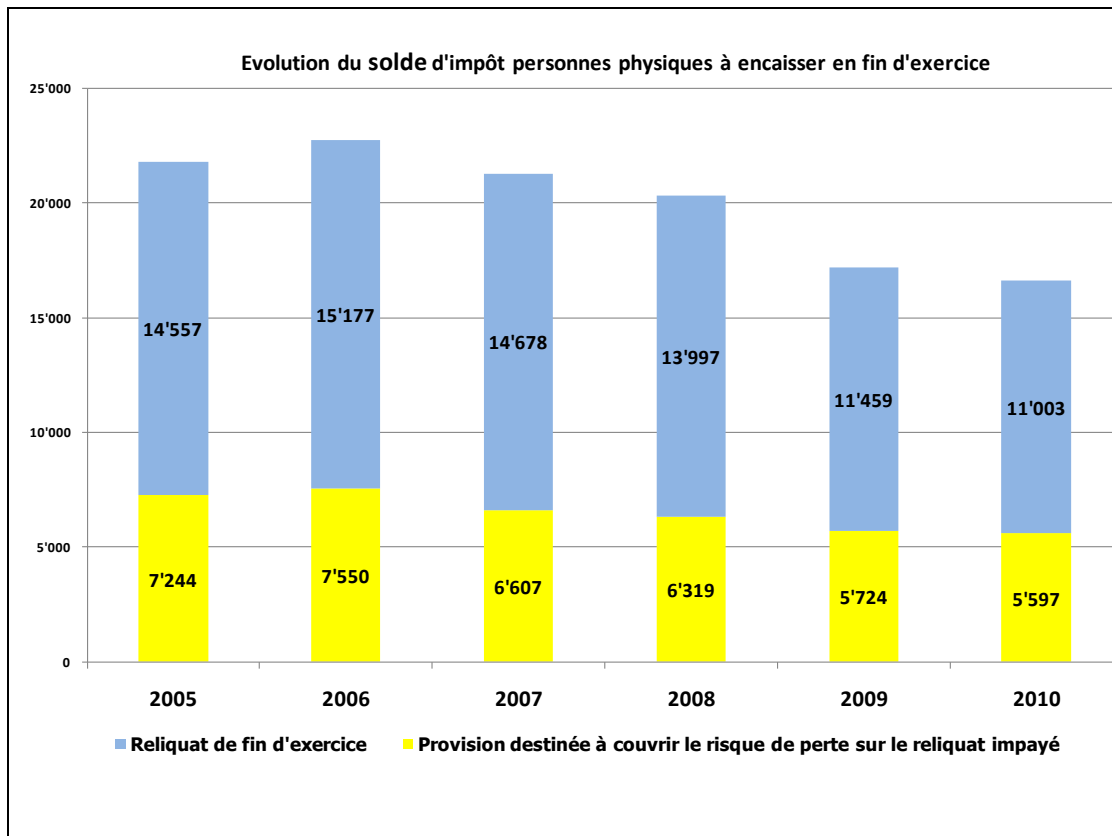


Quelques recettes extraordinaires qui justifient l'excédent de CHF 1'302'264,- réalisé aux comptes 2010









Des questions ?

Merci pour votre
attention...

